

La présente Convention (telle que mise à jour, modifiée ou améliorée de temps à autre, la « **Convention** ») entre Vous et la Banque Laurentienne du Canada (« **Banque Laurentienne** ») énonce les modalités qui régissent Votre utilisation des Services *BLCDirect* (au sens donné ci-dessous) et de l'Appli Banque Laurentienne. La Banque Laurentienne n'offre pas les Services *BLCDirect* ou l'usage de l'Appli Banque Laurentienne autrement que conformément aux présentes modalités et aux autres modalités intégrées par renvoi aux présentes. En demandant et en utilisant les Services *BLCDirect* ou l'Appli Banque Laurentienne, Vous reconnaissez que Vous acceptez les présentes modalités.

En considération de l'accès à Vos Comptes, qui Vous est offert par la Banque Laurentienne par l'intermédiaire des Services *BLCDirect* ou de l'Appli Banque Laurentienne, Vous convenez de ce qui suit :

1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

La présente Convention doit être interprétée conformément au sens courant des mots. Les termes définis au singulier et utilisés dans la présente Convention sont réputés comprendre le pluriel et vice-versa. À moins qu'ils ne soient déjà définis ailleurs dans la présente Convention, les termes suivants ont la signification suivante :

« **Activité illicite** » désigne toute utilisation ou tentative d'utilisation des Services de Virement *Interac*^{MD} par Vous, un Utilisateur autorisé ou un Tiers, agissant seul ou de concert, qui est frauduleuse, non autorisée, faite de mauvaise foi ou autrement inappropriée, que ce soit pour un gain financier ou autrement.

« **Appareil mobile** » désigne un appareil mobile comme un ordinateur, un appareil portatif de poche ou un téléphone, y compris toute forme de téléphone mobile pouvant être utilisé dans le cadre de l'Appli Banque Laurentienne.

« **Appli Banque Laurentienne** » désigne le logiciel de services bancaires mobiles de la Banque Laurentienne du Canada téléchargé sur Votre Appareil mobile (au sens donné à ce terme ci-dessus) depuis la boutique d'applications applicable.

« **Avis de Virement *Interac*^{MD}** » désigne l'avis électronique envoyé au destinataire d'un transfert de fonds, lorsque ce transfert de fonds est envoyé à l'aide des Services de Virement *Interac*^{MD}. L'Avis de Virement *Interac*^{MD} peut être lu à l'aide d'un Terminal d'accès.

« **Banque Laurentienne** » ou « **BLC** » désigne la Banque Laurentienne du Canada.

« **Carte de GA** » désigne Votre carte de la Banque Laurentienne, qui demeure la propriété de la Banque Laurentienne.

« **Central 1** » désigne Central 1 Credit Union, le fournisseur de l'Appli Banque Laurentienne.

« **Centre Télébancaire** » désigne le centre de service à la clientèle de la Banque Laurentienne.

« **Code de sécurité** » désigne le code numérique sélectionné par le titulaire de la Carte de GA pour autoriser certaines Opérations.

« **Commerçant** » désigne une personne qui Vous vend des biens ou des services et qui reçoit un paiement par l'intermédiaire des Services *BLCDirect* ou de l'Appli Banque Laurentienne.

« **Commerçant participant** » désigne un Commerçant qui offre les Services de Virement *Interac*^{MD} comme option de paiement en ligne sur le site Web du Commerçant.

« **Compte** » désigne un compte de placement, de dépôt ou de crédit que Vous détenez chez la Banque Laurentienne, seul ou avec d'autres personnes, ou pour lequel Vous agissez en tant qu'administrateur, directeur, signataire, procureur, gardien (tuteur), curateur, représentant temporaire, représentant légal, conseiller, mandataire, liquidateur, fiduciaire ou administrateur de la propriété d'autrui.

« **Compte externe** » désigne un compte détenu auprès d'une autre institution financière canadienne; d'une personne inscrite auprès de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières; d'un émetteur de carte; ou d'une entité pouvant devenir membre de Paiements Canada. Il peut s'agir d'un compte à Votre nom ou sur lequel Vous avez le pouvoir d'autoriser indépendamment des opérations.

« **Contaminant** » désigne un virus informatique, un ver, un verrou, une taupe, une bombe à retardement, un cheval de Troie, un programme malveillant furtif, un logiciel espion, un programme de mémorisation de frappe ou tout autre code malveillant ou instruction qui peut modifier, supprimer, endommager, désactiver ou perturber le fonctionnement de tout logiciel ou matériel informatique.

« **Convention relative au compte** » désigne la convention régissant les activités du Compte.

« **Coordonnées pour le Virement *Interac*^{MD}** » désigne les coordonnées électroniques, notamment un numéro de compte, un identifiant de paiement, une adresse courriel ou un numéro de téléphone, utilisés pour envoyer et recevoir un transfert de fonds à l'aide des Services de Virement *Interac*^{MD}.

« **Débit préautorisé** » désigne une Opération débitant le Compte qui est traitée électroniquement par une institution financière conformément à Votre demande écrite.

« **Délégué** » désigne un Délégué transactionnel ou un Délégué lecture seule, selon le cas.

« **Délégué lecture seule** » désigne une personne qui, en vertu d'une autorisation qu'un Signataire autorisé lui fournit par l'intermédiaire des Services, est autorisée à afficher le Compte en utilisant un Terminal d'accès. Le terme Délégué lecture seule ne désigne pas le Signataire autorisé ni le Délégué transactionnel.

« **Délégué transactionnel** » désigne une personne qui, en vertu d'une autorisation qu'un Signataire autorisé lui fournit par l'intermédiaire des Services, est autorisée à effectuer des Opérations dans le Compte et à afficher le Compte en utilisant un Terminal d'accès. Le terme Délégué transactionnel ne désigne pas le Délégué lecture seule ni le Signataire autorisé.

« **Déposant** », « **Vous** », « **Vous** » ou « **Vos** » désigne le titulaire ou le cotitulaire d'un Compte personnel à la Banque Laurentienne ou le membre de la Banque Laurentienne qui détient un tel compte, et qui est autorisé par la Banque Laurentienne à utiliser les Services *BLCDirect* ou l'Appli Banque Laurentienne.

« **Dépôt automatique** » désigne la fonction qui permet de déposer automatiquement dans Votre Compte l'argent que Vous recevez par Services de Virement *Interac*^{MD}, sans fournir de Réponse pour le Virement *Interac*^{MD}

« **DPA** » désigne un Débit préautorisé.

« **Effet** » désigne un chèque, un billet à ordre, une lettre de change ou tout autre effet négociable, et son équivalent électronique, y compris les instructions de débit électroniques.

« **Émetteur de factures** » désigne une personne qui utilise les Services de transmission électronique pour remettre des factures à ses clients par voie électronique.

« **GA** » désigne un guichet automatique bancaire, un terminal de point de vente ou tout autre équipement utilisé à des fins d'Opération.

« **Groupe BLC** » désigne la Banque Laurentienne, ses filiales ou ses sociétés affiliées.

« **Image officielle** » désigne une image électronique d'une Lettre admissible qui est créée conformément aux dispositions de la présente Convention ou qui est autrement conforme aux exigences pour permettre la négociation et la compensation de cette Lettre admissible conformément aux règlements administratifs, normes et Règles de l'Association canadienne des paiements.

« **Institution financière** », « **Nous** », « **Notre** » ou « **Nos** » désigne la Banque Laurentienne.

« **Institution financière participante** » désigne une institution financière participant aux Services de Virement *Interac*^{MD}.

« **Instructions à distance** » désigne les instructions données à la Banque Laurentienne concernant l'exploitation du Compte à distance, à l'aide d'un ordinateur, d'un Appareil mobile, par l'intermédiaire des Services *BLCDirect*, par courriel ou par tout autre moyen de communication à distance acceptable pour la Banque Laurentienne pour gérer le Compte ou autoriser des Opérations et prendre des dispositions avec la Banque Laurentienne.

« **Lettre admissible** » désigne une lettre d'une catégorie prévue par les règlements administratifs, règles ou normes pris sous le régime de la *Loi canadienne sur les paiements*, et qui y est définie comme une « Lettre admissible ». Il est entendu qu'aux termes de la présente Convention, une Lettre admissible qui affiche une Image officielle doit être un Effet papier, complet et régulier, immédiatement payable à Vous en tant que bénéficiaire, et être (lorsqu'ils sont disponibles, soit sur le site Web de *BLCDirect* soit sur l'Appli Banque Laurentienne) soit un chèque, une traite bancaire ou un chèque officiel d'une coopérative de crédit, libellé en dollars canadiens ou en dollars américains et tiré sur une institution financière domiciliée au Canada, selon le cas. Aux fins de la présente Convention, les Effets de tiers qui Vous ont été remis avec le bénéficiaire en blanc ou endossés en Votre faveur et les Effets postdatés ne sont pas acceptés comme des Lettres admissibles. De plus, tout Effet qui Vous a été transféré de quelque façon que ce soit par une personne autre que le tireur, endossé en Votre faveur ou modifié après avoir été tiré, ne sera pas accepté à titre de Lettre admissible.

« **Mise à niveau** » désigne le processus selon lequel, à titre de client de la Banque Laurentienne, Vous passez de manière irrévocable des Services personnels aux Services aux entreprises, comme expliqué à l'article 4 (Mise à niveau).

« **Mot de passe** » désigne la combinaison unique de chiffres et/ou de lettres utilisée pour Vous identifier et accéder à un Compte. Le code d'accès personnel que Vous utilisez pour contacter Notre Centre Télébancaire, le code numérique unique que Vous recevez par message texte ou courrier électronique, le mot de passe utilisé avec les Services *BLCDirect* et le Code de sécurité sont des exemples de Mots de passe.

« **Notification** » désigne un avis écrit généré par la Banque Laurentienne ou en son nom qui Vous avise d'une Opération en cours ou terminée ou qui Vous donne un résumé du solde du Compte, y compris les avis transmis par courrier électronique ou par SMS à l'une de Vos coordonnées.

« **Opération** » désigne toute opération traitée à destination ou en provenance du Compte.

« **Questions de vérification personnelle** » désigne les questions et réponses que Vous pourriez choisir et que la Banque Laurentienne pourrait Vous demander pour mieux déterminer Votre identité lorsque Vous accédez aux Services, contactez Notre Centre Télébancaire ou consentez à des Opérations.

« **Règles** » désigne les règlements, les règlements administratifs, les règles et les normes de l'Association canadienne des paiements, également appelée Paiements Canada, ou de toute organisation qui lui succède, en vigueur de temps à autre.

« **Relevé d'Opération** » désigne un relevé d'Opération papier délivré mécaniquement, ou une Notification écrite générée par ou au nom de la Banque Laurentienne, ou un avis d'une Opération en attente ou terminée ou un résumé du solde de Votre Compte, y compris les Notifications qui Vous sont envoyées par la Banque Laurentienne ou qui sont disponibles sous forme de relevé de compte ou de solde de Compte lorsque Vous utilisez un Appareil mobile ou un autre Terminal d'accès.

« **Renseignements personnels** » désigne tout renseignement personnel à Votre sujet ou pouvant être utilisé pour Vous identifier. Les Renseignements personnels recueillis par Groupe BLC varient selon le type de services que Vous détenez et Votre situation particulière et peuvent comprendre, selon le cas :

- a. des renseignements d'identification et de contact, comme Votre nom, Votre numéro d'assurance sociale, Votre date de naissance, Votre sexe, Vos numéros d'identification personnels, Votre état civil, Vos adresses, Vos adresses électroniques, Vos numéros de téléphone (y incluant Votre numéro de téléphone mobile) et Votre signature;
- b. des renseignements de profil, comme Votre identifiant, Vos Mots de passe et Vos préférences en matière de service;
- c. des renseignements financiers, comme Votre revenu, Vos antécédents en matière de crédit et les transactions qui passent par la Banque Laurentienne ou d'autres institutions financières;
- d. des renseignements sur Votre emploi, comme le nom de Votre employeur et Vos antécédents professionnels;
- e. des renseignements biométriques, comme une empreinte digitale ou vocale ou une photographie. Il est entendu que Votre consentement autre que le consentement de la présente Convention est requis pour recueillir, utiliser et communiquer Vos renseignements biométriques;
- f. des renseignements sur Votre statut de résident, notamment, selon le cas, Votre numéro d'assurance sociale, Votre adresse permanente, Vos adresses postales et Votre numéro d'identification fiscal d'un pays autre que le Canada;
- g. des renseignements sur Votre navigateur Web, comme le type de navigateur ou l'adresse du site d'où Vous venez;

- h. des renseignements sur Votre appareil, comme le numéro d'identification, le modèle, le système d'exploitation, le statut des avis, les paramètres de confidentialité et l'authentification cryptée; et
- i. des renseignements sur Votre emplacement et des renseignements découlant de Vos activités sur le Site Web de la Banque Laurentienne, comme le modèle de l'appareil, le type de navigateur et l'adresse IP.

Groupe BLC recueille généralement des Renseignements personnels à partir de Vos activités sur le Site Web de la Banque Laurentienne de la manière suivante :

- a) quand Vous fournissez des Renseignements personnels (comme de l'information d'identification et de contact, des renseignements de profil, des renseignements sur le navigateur Web, des renseignements sur Votre appareil, des renseignements sur Votre emplacement et des renseignements découlant de Vos activités), par exemple lorsque Vous faites une demande ou que Vous Nous contactez par le biais du Site Web de la Banque Laurentienne, lorsque Vous Vous inscrivez à Notre bulletin d'information ou lorsque Vous participez à un concours ou à une promotion de Groupe BLC ou lorsque Vous soumettez une demande ou sollicitez un Service, lorsque Vous accédez au Site Web de la Banque Laurentienne, la Plateforme ou à Nos Services et que Vous interagissez avec Nous, si Vous décidez de participer à Notre sondage;
- b) quand Vous fournissez de l'information technique (en utilisant des fichiers témoins), par exemple de l'information concernant Votre visite sur le Site Web de la Banque Laurentienne, notamment l'adresse IP de Votre ordinateur et le navigateur utilisé pour consulter le Site Web de la Banque Laurentienne, Votre système d'exploitation, la résolution de Votre écran, Votre emplacement, les paramètres de langues des navigateurs, le site d'où Vous venez, les mots clés recherchés (si Vous arrivez d'un moteur de recherche), le nombre de pages consultées, l'information que Vous avez saisie, les publicités que Vous avez vues, etc.;

« **Réponse pour le Virement Interac^{MD}** » désigne la phrase ou le mot créé par l'expéditeur d'un transfert de fonds et utilisé par le destinataire pour réclamer le transfert de fonds à l'aide des Services de Virement *Interac^{MD}*.

« **Services** » désigne, lorsque ce terme est utilisé dans la présente Convention, les Services *BLCDirect* et les services fournis par l'intermédiaire de l'Appli Banque Laurentienne, sans distinction, y compris les services offerts aux entreprises (y compris les Délégués et Signataires autorisés des entreprises).

« **Services BLCDirect** » désigne tous les services offerts de temps à autre dans le cadre du Service *BLCDirect* par Internet ou par téléphone. Cependant, les Services *BLCDirect* n'incluent pas les services de cartes tels que les Cartes de GA, y compris ceux fournis par un Tiers.

« **Service de dépôt à distance** » désigne le service de capture de dépôt à distance fourni par Nous et Central 1 par l'intermédiaire des Services qui Vous permet, ou qui permet à un Utilisateur autorisé, d'utiliser un Terminal d'accès et tout autre moyen autorisé par Nous, à notre seule discrétion de temps à autre, pour créer, transmettre et recevoir, au bénéfice de la Banque Laurentienne, une Image officielle aux fins de dépôt dans le Compte.

« **Services de transmission électronique** » désigne un service de courrier électronique fourni par Nos Tiers fournisseurs de services qui facilitent la livraison des factures des Émetteurs de factures à leurs clients à l'aide des Services *BLCDirect*.

« **Services de Virement Interac^{MD}** » désigne le service de transfert de fonds fourni par Interac Corp. qui facilite l'envoi, la demande, le dépôt et la réception de transferts de fonds (en utilisant, notamment, le numéro de compte, l'identifiant de paiement, le courriel ou le numéro de téléphone) par l'intermédiaire des Services *BLCDirect* à l'intention des Institutions financières participantes et provenant de celles-ci, ainsi que le service de paiement d'Interac Corp.

« **Signataire autorisé** » désigne une personne qui, en vertu d'une autorisation que Vous lui fournissez (ou qu'une entreprise lui fournit, le cas échéant) autrement que par les Services, est autorisée à signer un Effet ou à fournir (seule ou avec une autre personne) des ordres contre paiement monétaire sur le Compte ou des Instructions à distance concernant le Compte, lorsque la Banque Laurentienne a été informée que la personne possède une telle autorisation. Un Signataire autorisé peut également utiliser les Services pour effectuer des Opérations dans le Compte et consulter le Compte, par l'intermédiaire d'un Terminal d'accès. Le terme Signataire autorisé ne désigne pas le Délégué transactionnel ni le Délégué lecture seule.

« **Site Web de la Banque Laurentienne** » désigne tous les sites Web de la Banque Laurentienne (y compris, mais sans s'y limiter, le site Web *BLCDirect*).

« **Terminal d'accès** » désigne tout appareil utilisé pour accéder à Vos Comptes, y compris, sans s'y limiter, un GA, un ordinateur, un appareil portatif de poche ou un téléphone, y compris toute forme de téléphone mobile ou d'Appareil mobile.

« **Tiers** » désigne toute personne, entreprise, société, association, organisation ou entité autre que la Banque Laurentienne, y compris Central 1 et les sous-traitants de Central 1.

« **Utilisateur autorisé** » pour une entreprise, désigne une personne qui représente l'entreprise, qui est nommée administrateur d'un Compte commercial et qui est autorisée par la Banque Laurentienne pour les Services *BLCDirect*. Le terme Utilisateur autorisé comprend les termes Délégué transactionnel, Délégué lecture seule et Signataire autorisé.

« **Vos coordonnées** » désigne toutes les coordonnées, notamment l'adresse postale, l'adresse courriel, le numéro de télécopieur ou le numéro de téléphone que Vous avez fournis et qui ont été acceptés par la Banque Laurentienne, par l'intermédiaire desquelles la Banque Laurentienne peut Vous donner un avis écrit.

2. CHAMP D'APPLICATION

La Banque Laurentienne Vous accorde une licence non exclusive et non transférable à utilisateur unique (non simultanée) pour le logiciel afin d'accéder à l'Appli Banque Laurentienne et de l'utiliser pour un usage individuel et/ou d'affaires à l'interne seulement. La licence Vous autorise à utiliser le logiciel pour accéder à l'Appli Banque Laurentienne et l'utiliser en format code objet afin d'utiliser les services, fonctions, fonctionnalités, contenus et/ou renseignements mis à Votre disposition par la Banque Laurentienne sur l'Appli Banque Laurentienne et d'y accéder. Vous ne pouvez pas céder cette licence à moins que la Banque Laurentienne n'en ait convenu par écrit. Ni la Banque Laurentienne ni aucun de ses Tiers fournisseurs de services n'ont l'obligation de fournir de formation, de services de maintenance ou d'autre assistance à l'égard du logiciel à moins d'être tenus de le faire en vertu de la loi.

En installant un logiciel comme l'Appli Banque Laurentienne sur Votre Appareil mobile, Vous consentez à l'installation du logiciel et à toute mise à jour ou Mise à niveau future de celui-ci.

3. UTILISATION DES SERVICES

Vous pouvez utiliser les Services pour accéder à tout Compte autorisé et pour approuver les Opérations que la Banque Laurentienne peut autoriser de temps à autre, à compter du jour où Vous acceptez les présentes modalités. Vous pouvez autoriser l'utilisation des Services en permettant à un Utilisateur autorisé d'accéder au Compte et d'effectuer des Opérations. Vous consentez à ce que chaque Utilisateur autorisé puisse autoriser à lui seul des Opérations sur un Compte en utilisant les Services qui nécessiteraient par ailleurs plus d'une autorisation (c.-à-d. qui nécessitent plusieurs signatures). Nous pouvons, de temps à autre, ajouter ou supprimer certains types d'utilisation autorisés ou Services offerts.

Dans le cadre des Services, Vous convenez, et devez Vous assurer que chaque Signataire autorisé convient, de fournir des renseignements véridiques, exacts, à jour et complets sur Vous, Votre entreprise, le Compte et tout Compte externe lorsque la Banque Laurentienne en fera la demande. De plus, Vous acceptez, et devez Vous assurer que chaque Signataire autorisé accepte, d'aviser la Banque Laurentienne de tout changement apporté à ces renseignements dans un délai raisonnable.

4. MISE À NIVEAU

Vous pouvez demander une Mise à niveau. Aux fins d'une demande de Mise à niveau, chaque personne qui est un Utilisateur autorisé en vertu de la convention relative aux Services est considérée comme un Signataire autorisé requis aux fins de l'acceptation de la Mise à niveau, et Vous devez Vous assurer que chacune de ces personnes accepte la Mise à niveau et les modalités de la présente Convention avant de lancer la Mise à niveau. La mise en œuvre d'une Mise à niveau est soumise à Notre approbation.

Nous pouvons Nous fier à Votre demande de Mise à niveau lorsqu'elle est attestée par un seul Signataire autorisé et Nous pouvons donner suite à cette demande de Mise à niveau comme si elle Vous engageait. Si Nous mettons ensuite en œuvre la Mise à niveau, Vous serez réputé avoir accepté la présente Convention et être lié par celle-ci. Si plusieurs personnes constituent l'Utilisateur autorisé, la présente Convention sera réputée avoir été provisoirement acceptée jusqu'à ce que toutes les personnes qui constituent l'Utilisateur autorisé en vertu de la convention relative aux Services personnels fournissent la preuve de leur acceptation de la présente Convention (« **Acceptée provisoirement** »). Vous acceptez de Vous assurer que toutes ces personnes Nous fournissent en temps opportun la preuve de leur acceptation de la présente Convention.

Lorsque la présente Convention est Acceptée provisoirement, l'un des états ci-dessous s'applique :

- a) si les Opérations effectuées dans le cadre des Services doivent être autorisées par deux Signataires autorisés ou plus, un Signataire autorisé qui a fourni la preuve de l'acceptation de la présente Convention pourra utiliser immédiatement les Services; ou
- b) si les Opérations effectuées dans le cadre des Services doivent être autorisées par un Signataire autorisé, un Signataire autorisé qui a fourni la preuve de l'acceptation de la présente Convention pourra utiliser les Services selon les modalités de la présente Convention.

Lorsque Nous obtenons la preuve que le nombre requis de Signataires autorisés ont accepté la présente Convention, la présente Convention n'est plus Acceptée provisoirement, la Mise à niveau est terminée et les dispositions du présent article ne s'appliquent plus. Nous pouvons, à Notre entière discrétion, revenir au statut antérieur à la Mise à niveau si la preuve de l'acceptation de la présente Convention par tous les Signataires autorisés requis n'est pas fournie en temps opportun, comme requis.

5. DÉLÉGUÉS

Dans la présente Convention, Vos responsabilités envers Nous en tant qu'entreprise doivent être assumées par un Signataire autorisé et ses Délégués. Vous autorisez chaque Signataire autorisé à utiliser les Services et à nommer des Délégués. Un Signataire autorisé peut autoriser une personne à agir à titre de Délégué sur le Compte par l'entremise des Services seulement. S'il est nommé, le Délégué doit être spécifiquement autorisé en tant que Délégué lecture seule ou Délégué transactionnel.

Vous reconnaissez que Nous déclinons toute responsabilité et que Nous ne sommes pas responsables des actions ou des omissions des Utilisateurs autorisés, ni de la détermination du bien-fondé de leurs pouvoirs, et que la vérification de l'identité de chacune de ces personnes au moment où Vous la nommez constitue Votre obligation exclusive.

De plus, Vous reconnaissez que Nous déclinons toute responsabilité et que Nous ne sommes pas responsables de conserver dans Nos dossiers des informations d'identification sur chaque Délégué et que la responsabilité de s'assurer que chaque Délégué dispose d'un accès au Compte relève uniquement de Vous.

Vous reconnaissez que les Délégués lecture seule ne peuvent pas autoriser des Opérations sur le compte.

Un Délégué, y compris un Délégué lecture seule, peut demander par l'intermédiaire des Services que Nous cessions d'imprimer ou de Vous envoyer les relevés du Compte.

À Notre demande, Vous devez fournir les détails complets et à jour de l'identité de tous les Utilisateurs autorisés qui disposent de droits d'accès à un Compte en vertu des Services.

6. DISPONIBILITÉ DES SERVICES

Vous reconnaissez que la disponibilité des Services et du site *BLCDirect* dépend de systèmes de télécommunications, de matériel informatique, de logiciels et d'autre équipement, notamment de l'équipement appartenant à la Banque Laurentienne et à des Tiers, et qu'il n'y a aucune garantie ou obligation de fournir un service continu ou ininterrompu. La Banque Laurentienne et ses Tiers fournisseurs de services ne sont pas responsables des coûts, des pertes, des dépenses, des dommages, des blessures, des incon vénients ou des retards de quelque nature que ce soit, qu'ils soient directs, indirects, accessoires, spéciaux, exemplaires, punitifs ou consécutifs, que Vous pourriez subir de quelque manière que ce soit en raison de ce qui suit : i) de Services non continus ou interrompus ou le fait que la Banque Laurentienne ou ses Tiers fournisseurs de services fournissent ou omettent de fournir les Services, l'accès ou l'utilisation du site *BLCDirect* ou des services offerts par un Tiers, de Votre incapacité à accéder aux services

en question ou du dysfonctionnement ou de la défaillance de systèmes de télécommunications, de matériel informatique ou de logiciels, ou d'autres équipements ou d'autres dysfonctionnements ou perturbations techniques pour quelque raison que ce soit; ii) le Site ou l'Appli Banque Laurentienne ne sont pas conformes à toute exigence légale ou réglementaire applicable; et iii) le site *BLCDirect* ou l'Appli Banque Laurentienne ne respectent pas les lois sur la protection des consommateurs ou une législation similaire; la Banque Laurentienne ou ses Tiers fournisseurs de services ne sont pas non plus responsables des messages perdus, incomplets, illisibles, mal acheminés, interceptés ou volés, ou des transmissions échouées, incomplètes, brouillées ou retardées, ou des défaillances en ligne (collectivement, « Réclamations »), même si Vous avez informé la Banque Laurentienne de telles conséquences. Vous dégagez la Banque Laurentienne et ses Tiers fournisseurs de services de toute responsabilité et les indemnisez à l'égard de toute Réclamation.

Vous ne pouvez pas tenir la Banque Laurentienne responsable des retards, dommages ou inconvénients causés par la défaillance ou le dysfonctionnement des Services, des Services *BLCDirect*, du Site Web de la Banque Laurentienne, de l'Appli Banque Laurentienne, des services offerts par des Tiers, ou par Votre incapacité à accéder au service en question. Vous devez régler directement avec une société de facturation toute réclamation ou tout différend relatif à une Opération. La Banque Laurentienne et ses Tiers fournisseurs de services ne sont pas responsables du défaut d'une société de facturation de consigner le paiement de toute facture que Vous effectuez au moyen de ces Services, ni des frais supplémentaires, y compris les pénalités d'intérêt ou les frais de retard, imputés par une société de facturation.

En aucun cas la Banque Laurentienne ne sera tenue responsable envers Vous, Votre entreprise ou toute autre personne, de quelque dommage que ce soit (notamment les dommages, pertes ou dépenses directs ou indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs, exemplaires ou punitifs) découlant du site *BLCDirect* ou de son utilisation ou de l'incapacité de l'utiliser, ou de quelque défaut de performance, erreur, omission, interruption, défaut, retard de fonctionnement ou de transmission, virus informatique, Contaminant ou panne de ligne ou de système, perte de données, utilisation ou reproduction non autorisée du site *BLCDirect* ou de l'information ou autrement, même si la Banque Laurentienne ou ses représentants sont informés de la possibilité de tels dommages ou de telles pertes ou dépenses.

Vous reconnaissez et acceptez que Nous ne serons pas responsables envers Vous de toute perte que Vous pourriez subir, y compris si Votre Appareil mobile est perdu ou volé.

7. AUTHORISATION D'OPÉRATIONS

Vous reconnaissez et acceptez que :

- a) l'utilisation du Mot de passe pour autoriser une Opération constitue l'autorisation de cette Opération au même titre que si Vous aviez donné l'autorisation en personne ou d'une autre manière prévue ou permise par la Convention relative au compte;
- b) Vous serez lié par chacune de ces Opérations;
- c) une fois que le Mot de passe a été utilisé pour autoriser une Opération, l'Opération ne peut être révoquée ni contremandée; et
- d) lorsque des paiements de factures ou des transferts à des bénéficiaires de Dépôts automatiques sont autorisés par l'intermédiaire des Services, les fonds sont réputés avoir été irrévocablement transférés hors du Compte et Vous ne pouvez pas révoquer ou contremander l'Opération.

Vous donnez à la Banque Laurentienne l'autorisation et l'instruction irrévocables de débiter ou de créditer, selon le cas, le montant de toute Opération au Compte, ainsi que les frais de service, autorisés au moyen du Mot de passe, d'une authentification biométrique ou de questions et réponses de sécurité, de Questions de vérification personnelle et de réponses, ou du Code de sécurité, en personne par Vous, ou de toute autre manière prévue ou permise par la Convention relative au compte, conformément aux pratiques normales de la Banque Laurentienne, qui peuvent être modifiées de temps à autre sans préavis.

8. CONFIDENTIALITÉ

Nous pouvons Vous attribuer ou Vous demander ou demander à un Utilisateur autorisé de sélectionner et d'utiliser un Mot de passe, des Questions de vérification personnelle et un Code de sécurité relativement à la présente Convention. Quiconque connaissant le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité pourrait être en mesure d'accéder aux Services et peut utiliser le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité pour porter des frais au Compte, planifier des paiements de factures, payer des factures et autoriser toute autre Opération. Vous convenez, et devez Vous assurer que chaque Signataire autorisé convient, de préserver la confidentialité du Mot de passe, des Questions de vérification personnelle et du Code de sécurité (qui sont réservés à Votre usage personnel) et de ne les révéler qu'aux mandataires ou dirigeants autorisés de la Banque Laurentienne lorsque Nous l'exigeons. Vous convenez, et devez Vous assurer que chaque Signataire autorisé convient, de prendre des mesures raisonnables pour protéger le caractère confidentiel de Votre Mot de passe, de Vos Questions de vérification personnelle et de Votre Code de sécurité, et Vous ne serez aucunement négligent. Vous convenez, et devez Vous assurer que chaque Signataire autorisé convient, de ne pas enregistrer le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité dans quelque format ou support que ce soit. Vous et chaque Utilisateur autorisé pouvez modifier le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité à tout moment. Vous convenez, et devez Vous assurer que chaque Signataire autorisé convient, de modifier le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité si Nous l'exigeons. Vous reconnaissez, et devez Vous assurer que chaque Signataire autorisé reconnaît, que le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle et le Code de sécurité doivent être changés si un changement est apporté aux personnes autorisées à fournir des Instructions à distance relativement au Compte.

Vous êtes responsable de toute utilisation du Mot de passe, des Questions de vérification personnelle et du Code de sécurité, et de toutes les Opérations sur le Compte autorisées à l'aide des Services.

Vous reconnaissez que Nous pouvons, de temps à autre, mettre en œuvre des mesures de sécurité supplémentaires, et Vous respecterez, et devez Vous assurer que chaque Utilisateur autorisé respectera, toutes les instructions et procédures émises par la Banque Laurentienne à l'égard de ces mesures de sécurité. Vous êtes conscient, et devez Vous assurer que chaque Utilisateur autorisé est conscient, des risques liés aux courriels, aux appels téléphoniques et aux messages textes non sollicités de la part de

personnes qui prétendent être des représentants de la Banque Laurentienne. Vous convenez, et devez Vous assurer que chaque Utilisateur autorisé convient, de ne pas fournir de renseignements confidentiels ou personnels (y compris Votre Mot de passe, Vos Questions de vérification personnelle, Votre Code de sécurité, Vos Coordonnées ou Vos réponses aux Questions de vérification personnelle) dans le cadre de ces communications non sollicitées et Vous ne fournirez des renseignements confidentiels ou personnels que dans le cadre de communications amorcées par la Banque Laurentienne, que ce soit par l'intermédiaire de Notre site Web bancaire ou de l'Appli Banque Laurentienne ou par l'intermédiaire de Nos coordonnées publiées, comme elles sont indiquées sur le Site Web de la Banque Laurentienne.

Si Vous ou un Signataire autorisé divulguez le Mot de passe ou le Code de sécurité à un Tiers, et si Nous prenons connaissance de cette divulgation, Nous pouvons, à Notre entière discrétion, renoncer aux exigences de confidentialité décrites au présent article 8 (Confidentialité). Nonobstant toute telle renonciation, Vous reconnaissez et convenez, et devez Vous assurer que chaque Signataire autorisé reconnaît et convient, que Vous demeurez responsable de toute utilisation du Mot de passe ou du Code de sécurité par le Tiers.

Vous ne sélectionnez pas une combinaison évidente de chiffres pour Votre Mot de passe ou Code de sécurité (par exemple adresse, numéro de carte, numéro de Compte, numéro de téléphone, date de naissance ou numéro d'assurance sociale) ni n'utiliserez un Mot de passe, des Questions de vérification personnelle ou un Code de sécurité déjà utilisés ou un numéro de carte ou tout autre numéro de compte bancaire. Votre Mot de passe, Vos Questions de vérification personnelle et Votre Code de sécurité, la question pour le Virement Interac^{MD} et la Réponse pour le Virement Interac^{MD} que Vous choisissez doivent être uniques et difficiles à obtenir par les autres. Vous ne devez jamais sélectionner un Mot de passe, des Questions de vérification personnelle ou un Code de sécurité identiques à Votre numéro d'identification personnel (« **NIP** »).

Vous devez traiter le Code de sécurité utilisé pour autoriser toute Opération par l'intermédiaire de l'Appli Banque Laurentienne avec le même soin et en respectant les mêmes obligations de confidentialité que dans le cas de Votre NIP.

Avisez immédiatement la Banque Laurentienne de toute activité suspecte ou si Vous pensez que le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité ont été compromis, par téléphone en communiquant avec le Centre Télésbancaire (514 252-1846 (région de Montréal) ou sans frais au 1 800 252-1846, sept jours sur sept entre 8 h et 20 h (heure de l'Est); ou en ligne par l'intermédiaire de la messagerie sécurisée *BLCDirect*) et l'avis prendra effet immédiatement. Dans ce cas, Vous acceptez également de prendre les mesures nécessaires pour changer Votre Mot de passe ou Code de sécurité selon les directives reçues de la Banque Laurentienne.

9. INSTRUCTIONS À DISTANCE

Lorsque la Banque Laurentienne le permet, Vous ou un Utilisateur autorisé pouvez fournir des Instructions à distance à n'importe quelle succursale ou n'importe quel Centre d'affaires de la Banque Laurentienne, selon ce qui est autorisé par la Banque Laurentienne, en appelant immédiatement Notre Centre Télésbancaire au 514 252-1846 (région de Montréal) ou sans frais au 1 800 252-1846, sept jours sur sept entre 8 h et 20 h (heure de l'Est); ou en ligne par l'intermédiaire de la messagerie sécurisée *BLCDirect*. Les Instructions à distance peuvent concerner le Compte tenu dans cette succursale ou ce Centre d'affaires, ou d'autres Opérations et ententes effectuées dans cette succursale ou ce Centre d'affaires ou avec ceux-ci.

La Banque Laurentienne peut, sans y être tenue, donner suite aux Instructions à distance reçues en Votre nom, accompagnées du Mot de passe, des Questions de vérification personnelle ou du Code de sécurité requis, le cas échéant, dans la même mesure que si les Instructions à distance étaient des instructions écrites remises à la Banque Laurentienne par la poste et signées par Vous, la personne autorisée à faire des Opérations dans le compte. Toutes ces Instructions à distance sont considérées comme authentiques. Vous reconnaissez que chaque Instruction à distance que Vous Nous donnez est finale. Vous reconnaissez et convenez que toute opération ou Opération effectuée au moyen de Votre Mot de passe, de Vos Questions de vérification personnelle ou de Votre Code de sécurité indique que Vous consentez à cette Opération, comme si elle était autorisée par écrit et signée par Vous, et que, par conséquent, elle n'a pas à faire l'objet d'autres vérifications par la Banque Laurentienne. De plus, Vous convenez que les Opérations effectuées au moyen de Votre Mot de passe, de Vos Questions de vérification personnelle ou de Votre Code de sécurité, qu'elles soient effectuées par Vous-même ou par un Tiers, avec Votre consentement ou à Votre connaissance ou non, Vous lient et Vous rendent responsable envers la Banque Laurentienne tant que la Banque Laurentienne n'a pas été informée d'une violation de la confidentialité de Votre Mot de passe, de Vos Questions de vérification personnelle ou de Votre Code de sécurité.

La Banque Laurentienne peut, à son entière discrétion, agissant raisonnablement, retarder ou refuser d'agir à l'égard d'Instructions à distance, même lorsque ces Instructions à distance sont reçues en Votre nom et accompagnées du Mot de passe, des Questions de vérification personnelles ou du Code de sécurité requis.

Les Instructions à distance ne sont réputées reçues par la Banque Laurentienne que lorsqu'elles sont effectivement reçues et portées à l'attention d'un dirigeant autorisé, d'un mandataire ou d'une entreprise de traitement de la Banque Laurentienne qui est en mesure d'y donner suite et de les mettre en œuvre.

Les Instructions à distance peuvent être transmises à la Banque Laurentienne au numéro de téléphone ou à l'adresse courriel que Nous avons fournie, ou à tout autre numéro de téléphone ou toute autre adresse courriel que Nous pouvons Vous communiquer au moyen d'un avis écrit, ou en ligne par l'intermédiaire du portail Web des Services *BLCDirect* ou de l'Appli Banque Laurentienne. Sauf indication contraire de la Banque Laurentienne, toute personne qui prétend être le Déposant, un Signataire autorisé ou un Délégué transactionnel peut agir seule et fournir des Instructions à distance à la Banque Laurentienne, même si deux signatures ou plus sont par ailleurs requises pour faire des Opérations sur le Compte. La Banque Laurentienne, agissant raisonnablement, est en droit de supposer que toute personne s'identifiant comme Vous (ou comme un Utilisateur autorisé) est en fait Vous ou un Utilisateur autorisé, et peut s'y fier, et Nous pouvons donner suite aux Instructions à distance fournies par une telle personne comme étant pleinement autorisées par Vous, même si ce n'est pas le cas. Toutes les Instructions à distance données à la Banque Laurentienne en Votre nom Vous lieront. Si Vous ne souhaitez pas autoriser les Instructions à distance, Vous ne devriez pas Vous abonner aux Services.

Vous convenez que Nous pouvons conserver un enregistrement de Vos Instructions à distance et, si Vous Nous fournissez des Instructions à distance par téléphone, que Nous pouvons enregistrer Votre voix ou Vos réponses et Vous consentez à cet enregistrement. Nos enregistrements de Vos Instructions à distance (y compris une copie d'une communication électronique) Vous

lieront en cas de litige, y compris toute procédure judiciaire, à moins que Vous ne fournissiez une preuve claire que Nos enregistrements sont erronés ou incomplets.

Les courriels envoyés par Internet ne sont pas sécuritaires et peuvent être perdus, interceptés ou modifiés. Sauf indication contraire dans une autre entente écrite conclue avec Nous, Vous convenez que Nous ne sommes pas tenus d'accepter les Instructions à distance que Vous Nous fournissez par courriel, ni de donner suite à ces Instructions à distance. Si Vous choisissez d'envoyer par courriel des Instructions à distance à la BLC par un moyen non sécurisé, Vous le faites à Vos propres risques.

Si Vous Vous abonnez aux Services BLC*Direct*, la Banque Laurentienne Vous fournira par téléphone un numéro d'accès temporaire. Vous pouvez consulter les engagements et les modalités de ces Services lorsque Vous Vous abonnez par l'intermédiaire de BLC*Direct*. L'abonnement aux Services et l'utilisation de ceux-ci constitueront la preuve de Votre acceptation des modalités de la présente Convention.

En Vous abonnant à ces Services, Vous aurez accès aux Services BLC*Direct* pour faire certaines opérations bancaires au moyen d'un réseau informatique ou d'un téléphone mobile en utilisant un numéro d'accès et un mot de passe confidentiels. Les opérations bancaires permises sont énumérées ici : https://www.banquelaurentienne.ca/fr/services_particuliers/mon_argent/blcdirect_par_internet.html et https://www.banquelaurentienne.ca/fr/pdf/mes_outils_transactionnels_04.pdf, selon le cas.

10. DÉPÔT À DISTANCE

Lorsque la Banque Laurentienne rend le Service de dépôt à distance disponible par l'intermédiaire des Services et que Vous ou un Utilisateur autorisé utilisez le Service de dépôt à distance, Vous reconnaissez et acceptez, et devez Vous assurer que les Utilisateurs autorisés reconnaissent et acceptent, ce qui suit :

- a) uniquement pour le Service de dépôt à distance, la Banque Laurentienne Vous nomme comme son mandataire, afin d'agir en Notre nom lors de la création et de la transmission d'une Image officielle à Notre intention, et lors de toute autre tâche connexe que Nous pouvons exiger, le tout conformément aux Règles et aux lois applicables régissant les Effets. Dans ce contexte, la transmission d'une Image officielle à Notre intention et le fait que Nous recevions une telle image auront le même effet que si l'Effet était acheminé à une succursale de la Banque Laurentienne à des fins de négociation et de compensation. Vous reconnaissez et acceptez, et devez Vous assurer que les Utilisateurs autorisés reconnaissent et acceptent, que Vous ne pouvez pas déléguer ce rôle de mandataire. De plus, Vous reconnaissez et acceptez, et devez Vous assurer que les Utilisateurs autorisés reconnaissent et acceptent, que Vous et chacun des Utilisateurs autorisés êtes personnellement responsables et redevables de ce qui suit :
 - i. le respect de la présente Convention;
 - ii. la sécurité adéquate du Terminal d'accès utilisé, de son lieu d'utilisation et des mots de passe, afin de prévenir l'utilisation par un Tiers ou l'interception des données qui sont transmises;
 - iii. l'obtention de l'assurance que les Images officielles qui sont créées et transmises sont de bonne qualité et qu'elles comprennent de manière exacte et entière toute l'information importante de la Lettre admissible;
 - iv. le maintien de mesures de protection et de procédures adéquates pour la préservation des originaux de toutes les Lettres admissibles transmises comme Images officielles; et
 - v. la vérification que les dépôts attendus sur le Compte correspondent aux dates et aux montants applicables des transmissions effectuées à l'aide du Service de dépôt à distance et l'obligation de Nous informer immédiatement de toute erreur, omission, irrégularité ou préoccupation concernant des soupçons d'Effets frauduleux ou de compromission de la sécurité applicable à l'utilisation du Service de dépôt à distance;
- b) nous pouvons, à la réception de ce qui semble raisonnablement être admissible à titre d'Image officielle, traiter une telle image comme une Image officielle, comme s'il s'agissait de l'original d'un Effet reçu à une succursale de la Banque Laurentienne, sous réserve de la Convention relative au compte et de Nos politiques régissant les Effets;
- c) la création d'une Image officielle sera faite en utilisant une méthode autorisée par Nous de temps à autre, à Notre seule discrétion. De plus, Vous acceptez de prendre toutes les précautions adéquates et nécessaires pour prévenir la création et la transmission présumées par toute autre personne d'une Image officielle devant être portée au crédit de Votre Compte;
- d) rien dans la présente Convention ne Nous oblige à accepter de déposer un article qui constitue ou est censé constituer une Image officielle. Vous ne devez pas soi-disant créer ou transmettre une Image officielle d'un article qui n'est pas admissible à titre de Lettre admissible ou de tout article postdaté, périmé, que Vous recevez d'une personne autre que l'émetteur de l'article ou qui a été modifié de quelque façon que ce soit. Si Vous ou un Utilisateur autorisé avez des soupçons ou des préoccupations quant à l'authenticité, la validité, la négociabilité ou les titres d'un article qui soi-disant constitue une Lettre admissible, Vous ou l'Utilisateur autorisé, selon le cas, ne devez pas chercher à utiliser le Service de dépôt à distance pour négocier ou percevoir cet article, mais plutôt apporter l'article original au comptoir de la succursale du Compte, Nous expliquer Vos préoccupations, divulguer tous les faits importants connus par Vous ou l'Utilisateur autorisé, selon le cas, concernant l'article, et coopérer pleinement à toute enquête ou tout examen des préoccupations;
- e) dans le cadre du Service de dépôt à distance, les Lettres admissibles s'entendent uniquement des Effets en dollars canadiens ou américains qui sont tirés d'une institution financière domiciliée au Canada ou aux États-Unis, selon le cas ou s'il y a lieu, à Notre entière discrétion, de temps à autre. Vous ne devez pas chercher à utiliser le Service de dépôt à distance pour déposer un Effet dans un Compte dont la devise est différente de la devise libellée sur l'Effet. Les Effets en dollars canadiens doivent être déposés dans un Compte en dollars canadiens. Les Effets en dollars américains doivent être déposés dans un Compte en dollars américains. Si Vous utilisez le Service de dépôt à distance avec un Effet qui n'est pas admissible pour ce service, Nous pouvons, à Notre discrétion, refuser de négocier cet Effet ou tenter de collecter l'Effet en Votre nom, comme s'il s'agissait d'un Effet admissible, mais sans responsabilité de Notre part pour tout retard, incapacité de collecte ou problème pouvant Nous empêcher de collecter les fonds de l'Effet;
- f) les Images officielles qui sont reçues par l'intermédiaire du Service de dépôt à distance sont assujetties à des limites de nombres et de dollars qui peuvent changer de temps à autre, sans préavis;

- g) toute Opération effectuée à l'extérieur de Nos heures d'ouverture pourra être portée au crédit du Compte le prochain jour ouvrable;
- h) une fois qu'une Image officielle d'une Lettre admissible Nous a été transmise par l'intermédiaire du Service de dépôt à distance, aucune autre Image officielle de cette Lettre admissible ne sera créée ou transmise par l'intermédiaire du Service de dépôt à distance (ou de tout autre service similaire), sauf si Nous Vous le demandons par écrit. De plus, Vous acceptez de ne plus utiliser l'Image officielle et originale d'une Lettre admissible et de conserver en lieu sûr l'original de la Lettre admissible sans autre négociation, transfert ou livraison à toute autre personne ou détenteur. En plus de toutes les obligations et responsabilités énoncées dans la présente Convention ou ailleurs, Vous convenez d'indemniser la Banque Laurentienne et Nos fournisseurs de services (y compris Central 1) et toutes leurs parties associées, y compris, sans s'y limiter, leurs mandataires, administrateurs, dirigeants, employés, personnes du même groupe et titulaires de licence respectifs (collectivement, « **Parties indemnisées** ») à l'égard de l'ensemble des responsabilités, des coûts, y compris, sans s'y limiter, les frais raisonnables engagés par les Parties indemnisées relativement à toute réclamation ou demande découlant de Votre utilisation du Service de dépôt à distance ou de la négociation en double d'un article ayant déjà été présenté comme étant une Image officielle d'une Lettre admissible, ou se rapportant à une telle réclamation, demande ou négociation. Vous devez fournir de l'assistance et coopérer dans toute la mesure raisonnablement requise par les Parties indemnisées aux fins de la défense à l'égard de toute réclamation ou demande de ce genre. Les dispositions en matière de non-responsabilité, d'exclusion de responsabilité, de limitation de responsabilité et d'indemnisation de la présente Convention survivent indéfiniment à la résiliation de celle-ci et s'appliquent dans la mesure permise par la loi. Sans limiter la portée de ce qui précède, Vous indemniserez les Parties indemnisées à l'égard de l'ensemble des responsabilités, des coûts, des pertes, des dépenses et des dommages, y compris les dommages directs, indirects et consécutifs subis ou engagés par les Parties indemnisées en raison de tout manquement à la présente Convention ou de toute réclamation découlant de la mauvaise utilisation d'une Image officielle ou d'un article soi-disant une Image officielle, de la négociation d'une Lettre admissible lorsqu'une Image officielle a également été transmise aux fins de collecte, ou se rapportant à une telle mauvaise utilisation ou négociation;
- i) immédiatement après avoir transmis une Image officielle d'une Lettre admissible, Vous être responsable d'apposer une note ou une marque flagrante sur la face de la Lettre admissible afin d'en empêcher la renégociation et d'indiquer qu'une Image officielle a été faite et transmise, en prenant soin de ne pas cacher les détails importants de la Lettre admissible, par exemple en écrivant « Sans valeur » ou « Payé » ou en rayant d'un trait diagonal la face de l'article avec un stylo ou un surligneur de couleur vive. Pendant 120 jours après Nous avoir transmis l'Image officielle, ou pendant une période plus courte précisée par Nous par écrit, Vous devez conserver l'original de la Lettre admissible et être en mesure de Nous la fournir immédiatement après avoir reçu une demande écrite à cet effet. Si Vous recevez une telle demande écrite, Vous devez Vous y conformer et Nous remettre l'original de toutes les Lettres admissibles visées par la demande dans les cinq jours ouvrables qui suivent la demande. À défaut de Vous conformer à la demande écrite faite conformément à la présente disposition, Nous pourrions bloquer ou continuer de bloquer tout crédit devant être porté au Compte en lien avec les Lettres admissibles visées par la demande, ou annuler tout crédit déjà porté au Compte en lien avec ces Lettres admissibles, même si le fait de bloquer ou d'annuler un tel crédit avait pour effet de créer un découvert dans le Compte. Si Vous ne recevez pas de demande écrite pendant 120 jours après Nous avoir transmis une Image officielle au moyen du Service de dépôt à distance ou pendant une période plus courte précisée par Nous par écrit, et pour autant que Vous soyez assuré que le crédit porté au Compte correspond au montant de l'Image officielle que Vous Nous avez transmise, Vous acceptez, et devez Vous assurer que les Signataires autorisés acceptent, de détruire immédiatement l'original de la Lettre admissible. Les méthodes de destruction comprennent le déchiquetage, la désintégration, l'incinération ou toute autre méthode garantissant que l'Effet original ne sera pas utilisé de nouveau;
- j) Vous êtes responsable de tous les coûts associés à l'obtention d'un Effet de remplacement si Nous Vous demandons de retransmettre une Image officielle conformément au point h) plus haut et que l'Effet original a été détruit conformément au point i) plus haut ou perdu;
- k) à Notre entière discrétion, des avis électroniques aux fins liées au Service de dépôt à distance peuvent être générés et transmis à Vos Coordonnées à la suite de Votre utilisation du Service de dépôt à distance pour transmettre une Image officielle, notamment pour Vous aviser que Nous avons reçu une Image officielle. Pour recevoir ces avis électroniques, Vous devez Nous fournir Vos Coordonnées;
- l) les avis électroniques en lien avec le Service de dépôt à distance sont transmis à des fins d'information uniquement et ne constituent pas une garantie que Nous accepterons les Images officielles visées par ces avis ni que Nous porterons un crédit au Compte; et
- m) Nous ne sommes pas responsables des coûts, dépenses, pertes, dommages ou inconvénients de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation du Service de dépôt à distance, y compris, sans s'y limiter, des retards de traitement d'une Opération ou du fait que Nous Vous demandions d'obtenir un autre Effet, le cas échéant.

11. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DES OPÉRATIONS PAR LA BANQUE LAURENTIENNE

Toutes les Opérations sont soumises à la vérification et à l'acceptation de la Banque Laurentienne et, si elles ne sont pas acceptées, ou si elles sont acceptées, mais qu'il est établi ultérieurement qu'elles sont erronées ou autrement inappropriées ou non autorisées, la Banque Laurentienne peut, sans y être tenue, les annuler. La vérification peut avoir lieu à une date ultérieure à celle à laquelle Vous avez autorisé l'Opération, ce qui peut avoir une incidence sur la date de l'Opération. Nonobstant toute autre disposition des présentes, si, à tout moment, la Banque Laurentienne, agissant raisonnablement, détermine qu'un crédit porté au Compte ou pouvant être lié au Compte a été effectué par erreur ou sur la base d'une erreur de fait ou résulte d'une fraude ou d'un comportement illicite, Nous pouvons suspendre le crédit et annuler le crédit et tout intérêt applicable. La Banque Laurentienne ne sera aucunement responsable envers Vous ou toute autre personne du traitement ou de l'acceptation sur le Compte de toute Opération entraînant des frais au Compte ou le paiement de factures, même si l'argent est utilisé au profit d'une personne autre que Vous ou si des factures dues par une personne autre que Vous sont payées. Vous serez responsable de toutes les Opérations effectuées à l'aide des Services, y compris les Opérations qui profitent à une personne ou à une entreprise autre que Vous ou qui entraînent le paiement de factures dues par une personne ou une entreprise autre que Vous.

12. RELEVÉS DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Qu'un Relevé d'Opération soit émis ou non, il est de Votre responsabilité de vérifier que toutes les Opérations ont été correctement exécutées en vérifiant les relevés périodiques ou les entrées de livret détaillant les Opérations et en examinant Vos Relevés d'Opération. Si un tel relevé est envoyé par la poste, si Vous n'avez rien reçu dans les dix (10) jours suivant la fin de la période applicable, Vous Vous engagez à aviser rapidement la Banque Laurentienne de la situation. Vous êtes responsable de vérifier régulièrement Vos Relevés d'Opération pour Vous assurer que toutes les Opérations y sont consignées. En l'absence de preuve contraire, Nos relevés sont définitifs à toutes fins, y compris dans le cadre d'un litige, relativement aux instructions que Vous avez données à la Banque Laurentienne au moyen de l'utilisation de la Carte de GA ou des Services, au contenu déposé dans Votre Compte à un GA, au retrait, au dépôt ou au transfert effectué au moyen de la Carte de GA ainsi qu'à toute autre question se rapportant à l'état des comptes ou des Opérations entre Vous et la Banque Laurentienne. Nos relevés à l'égard de toutes les Opérations seront considérés comme étant exacts et seront concluants et Vous lieront. Toutes les Opérations apparaîtront sur les relevés de compte réguliers du Compte.

Si Vous croyez ou soupçonnez que les relevés de la Banque Laurentienne contiennent une erreur ou une omission, ou reflètent une activité non autorisée sur le Compte, Vous devez vérifier l'exactitude de chaque relevé et aviser la Banque Laurentienne par écrit et dans les trente (30) jours suivant la remise ou l'envoi du relevé, ou dans les cinq (5) jours dans le cas des Services *BLC Direct*, de toute inscription qui semble erronée ou de toute irrégularité concernant le relevé. À l'expiration de ce délai, Vous serez réputé avoir reconnu de façon définitive que tous les débits déclarés sur les relevés sont exacts et justifiés et que le relevé contient les crédits. La Banque Laurentienne est libérée, à la fin de ce délai, de toute réclamation de Votre part à l'égard des entrées faites ou qui auraient dû être faites dans le relevé. L'enregistrement des opérations bancaires électroniques sur un support informatique constitue une preuve concluante de ces opérations bancaires et Vous lie en cas de différend ou de poursuite avec la Banque Laurentienne. Une microfiche ou une autre copie d'une facture, d'un relevé de montants dus ou d'un autre document constitue une preuve suffisante de Votre responsabilité. Une copie de tout message par courriel ou autre Instruction à distance ou les notes de la Banque Laurentienne relativement à toute Instruction à distance donnée par téléphone peuvent être déposées en preuve dans le cadre de toute procédure judiciaire, comme s'il s'agissait d'un document original signé par Vous ou en Votre nom. Vous ne Vous opposerez pas à l'admission en preuve des registres de la Banque Laurentienne ou de ses Tiers fournisseurs de services dans le cadre d'une procédure judiciaire au motif que ces registres ne sont pas des originaux, ne sont pas écrits, constituent du ouï-dire ou sont des documents contenant de l'information extraite d'un ordinateur, et tous ces registres constitueront une preuve concluante des Instructions à distance en l'absence de preuve documentaire enregistrée à l'effet contraire.

13. LIENS HYPERTEXTES

Les liens vers d'autres sites Web accessibles à partir du Site Web de la Banque Laurentienne ou de l'Appli Banque Laurentienne (ou des références à des produits, services ou publications autres que ceux de la BLC) ne sont fournis qu'à des fins de commodité et sont à Vos risques. La Banque Laurentienne n'assume aucune responsabilité à l'égard de ces autres sites Web, de leur contenu ou de l'utilisation des services de Tiers. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est fournie relativement aux produits, services ou informations offerts ou fournis par des Tiers en raison d'informations, de matériel ou de contenu mentionnés ou inclus sur le site *BLC Direct* ou l'Appli Banque Laurentienne ou qui y sont reliés par des liens. Ces produits, services ou informations ne font pas l'objet d'une enquête, d'une vérification, d'une surveillance ou d'une approbation de la part de la Banque Laurentienne. Les liens sont fournis à des fins de commodité seulement, et Vous assumez tous les risques découlant de l'accès à ces autres sites Web ou services de Tiers ou de leur utilisation.

Vous reconnaissez que tous ces autres sites Web et services de Tiers sont indépendants de ceux de la Banque Laurentienne et peuvent être assujettis à des conventions distinctes qui régissent leur utilisation.

Il Vous incombe de prendre les précautions nécessaires pour détecter d'éventuels virus ou d'autres Contaminants et de Vous assurer que tout logiciel auquel Vous accédez par l'un des liens proposés sur le Site Web de la Banque Laurentienne est compatible avec Votre ordinateur. Vous devez également Vous assurer que Vous disposez de copies de sauvegarde à jour de tout le contenu de Votre disque dur avant d'installer un logiciel téléchargé à partir de ces liens.

14. OPÉRATIONS PAR TÉLÉPHONE

Vous êtes autorisé par la Banque Laurentienne à effectuer diverses Opérations par téléphone. Lorsque Vous communiquez avec la Banque Laurentienne par téléphone, la Banque Laurentienne peut enregistrer la conversation.

Tous les documents portant Votre signature, toutes les Opérations et demandes effectuées ou transmises par un système de télécommunications (par exemple téléphone, télécopie, outils de messagerie sécurisée, câble, etc.) auront les mêmes conséquences juridiques qu'un document, une Opération ou une demande portant Votre signature originale.

15. RESPONSABILITÉ POUR ERREURS ET OMISSIONS

Si la Banque Laurentienne commet une erreur ou une omission dans l'enregistrement ou le traitement d'une Opération, la Banque Laurentienne n'est responsable du montant de l'erreur ou de l'omission que si Vous n'avez pas causé ou contribué à l'erreur ou à l'omission de quelque manière que ce soit, que si Vous Vous êtes conformé à la présente Convention et à la Convention relative au compte, et avez donné un avis écrit à la Banque Laurentienne dans le délai prévu dans la Convention relative au compte, et dans la mesure où la responsabilité n'est pas autrement exclue par la présente Convention ou la Convention relative au compte.

Si Vous avez donné un tel avis, la responsabilité maximale de la Banque Laurentienne est limitée au montant de l'erreur ou de l'omission. Nous ne serons en aucun cas responsable d'un retard, d'un inconvénient, de coûts, d'une perte ou de dommages (qu'ils soient directs, spéciaux, indirects, exemplaires, punitifs ou consécutifs), quels qu'ils soient, causés par une telle erreur ou omission ou découlant de celle-ci.

16. EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

Nous ne sommes pas responsables des pertes ou des dommages subis ou encourus par Vous, sauf dans la mesure où ils sont causés par une négligence grave ou une faute lourde ou intentionnelle de la part de la Banque Laurentienne et, dans un tel cas, Nous ne serons pas responsables des dommages indirects, spéciaux, consécutifs, ou des dommages exemplaires (y compris, sans s'y limiter, la perte de profits), quelle que soit la cause de l'action et même si Nous avons été informés de la possibilité de tels dommages. En aucun cas Nous ne serons responsables des coûts, des pertes ou des dommages (directs, indirects, spéciaux, punitifs ou consécutifs) subis par Vous et causés par ce qui suit :

- i. les actes ou le défaut d'agir de Votre part ou de celle d'un Signataire autorisé, d'un Délégué transactionnel ou d'un Tiers (et aucun Tiers ne sera considéré agir comme mandataire de la Banque Laurentienne à moins d'y être expressément autorisé à cette fin);
- ii. les inexactitudes dans les renseignements que Vous Nous fournissez, notamment en cas de transmission manquée, dupliquée ou erronée d'Instructions à distance;
- iii. des erreurs, des omissions, des inexactitudes ou d'autres irrégularités concernant ou contenues dans i) des données ou des renseignements (y compris les mots de passe et/ou les réponses aux Questions de vérification personnelle nécessaires pour avoir accès aux renseignements d'une autre institution financière) que Vous avez donnés à la Banque Laurentienne ou à un Tiers prestataire de services (y compris Votre omission de mettre ces renseignements à jour); et ii) des données ou des renseignements (y compris tout document) que Vous a fournis un Tiers;
- iv. les communications non sécurisées qui sont inexactes, interceptées, examinées ou modifiées par d'autres personnes;
- v. tout retard ou toute incapacité à accéder aux Services ou aux services de Tiers ou à les utiliser (y compris les frais tels que les frais de retard ou les intérêts supplémentaires que Vous pourriez avoir à payer à un Tiers);
- vi. Votre incapacité i) à recevoir ou à visualiser un document qui Vous a été présenté, ou ii) à recevoir une Notification Vous informant qu'un document Vous a été présenté, et la Banque Laurentienne ne sera aucunement responsable de tout délai, dommage ou inconfort qu'une telle incapacité pourrait occasionner, ni du paiement de frais tels que des frais de retard, des pénalités ou des intérêts que Vous devez verser à un émetteur;
- vii. le défaut par la Banque Laurentienne d'exécuter ou de remplir l'une de Nos obligations envers Vous, en raison de toute cause indépendante de Notre volonté, tout dysfonctionnement de système ou toute défaillance technique; ou
- viii. l'utilisation falsifiée, non autorisée ou frauduleuse de Services, ou des instructions ou d'Effets falsifiés, non autorisés ou frauduleux, ou l'altération matérielle d'une instruction, y compris les Instructions à distance.

17. GARANTIE DE SÉCURITÉ

Services bancaires en ligne en toute sérénité. Notre Garantie de sécurité garantit que Vous recevrez un remboursement complet si une activité non autorisée a lieu sur Votre Compte, à condition que Vous ayez respecté Vos responsabilités décrites dans la présente Convention. Pour en savoir plus, consultez Notre Garantie de sécurité disponible en ligne à l'adresse https://www.laurentianbank.ca/fr/services/particuliers/mon_argent/garantie_de_remboursement.html.

18. RISQUES ET OBLIGATIONS

À l'exception des pertes causées exclusivement par Notre négligence grave ou faute intentionnelle, et sous réserve des limitations de responsabilité dans la présente Convention ou la Convention relative au compte, Vous assumez tous les risques de perte dus à l'utilisation des Services, y compris, sans limitation, le risque de fraude de Tiers et de fraude interne de l'Utilisateur autorisé. Vous acceptez en outre d'informer immédiatement la Banque Laurentienne :

- i. de tout usage inapproprié ou non autorisé, soupçonné ou réel, du Mot de passe, des données biométriques, des Questions de vérification personnelle ou du Code de sécurité; ou
- ii. si le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité deviennent connus d'une autre personne que Vous; ou
- iii. si Vous recevez une Notification d'une Opération touchant le Compte qui Vous signale une activité du Compte qui n'a pas été autorisée par Vous.

Vous changerez le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité si l'une des exigences de notification ci-dessus en i) ou ii) se présente.

Vous reconnaissez que Vous êtes responsable de toute utilisation du Mot de passe, des Questions de vérification personnelle et du Code de sécurité et que Nous ne sommes pas responsables en cas de défaut de Votre part de Vous conformer à toute partie de la présente Convention. Vous êtes responsable de toute utilisation autorisée et non autorisée, y compris de toutes les Opérations. Vous êtes également responsable de tous les dépôts frauduleux ou sans valeur effectués sur le Compte. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, Vous reconnaissez et convenez expressément que Vous serez lié par toute utilisation du Mot de passe, des Questions de vérification personnelle ou du Code de sécurité par un membre de Votre ménage ou de Votre entreprise ou un membre du ménage d'un Utilisateur autorisé, que ce membre soit autorisé ou non par Vous.

Vous êtes responsable de tous les transferts vers des Comptes liés (y compris ceux autorisés par un Signataire autorisé). Vous assumez tous les risques liés à ces Opérations.

Lorsque Vous avez connaissance de faits qui donnent lieu ou devraient donner lieu à des soupçons que des Opérations ou des instructions concernant le Compte ou des Effets déposés sur le Compte sont frauduleux, non autorisés, contrefaits ou résultent d'une fraude ou d'un comportement illicite, ou sont autrement susceptibles d'être retournés à la Banque Laurentienne ou déclarés invalides pour quelque raison que ce soit, Vous avez le devoir de faire des enquêtes raisonnables auprès des parties appropriées sur ces Opérations, instructions ou Effets, selon le cas, afin de déterminer s'ils sont des Opérations, des instructions ou des Effets autorisés

valides, selon le cas, avant de négocier ou d'accéder aux fonds tirés de ces Opérations, instructions ou Effets, et de divulguer à la Banque Laurentienne Vos soupçons et les faits sur lesquels Vos soupçons sont fondés (« **Circonstances suspectes** »).

La Banque Laurentienne peut, à son entière discrétion, enquêter sur toutes Circonstances suspectes que Vous avez divulguées, mais Nous n'avons aucune obligation envers Vous d'entreprendre Notre propre enquête sur des Circonstances suspectes. La Banque Laurentienne peut bloquer la totalité ou une partie de Vos Comptes pendant l'enquête sur toute utilisation inappropriée d'un Compte. Tout blocage imposé par la Banque Laurentienne aux termes de l'une ou l'autre des modalités de la présente Convention, ou toute enquête entreprise par la Banque Laurentienne, est imposée ou entreprise par la Banque Laurentienne à Notre entière discrétion et au seul profit de la Banque Laurentienne.

La levée d'un blocage par la Banque Laurentienne ne constitue pas une confirmation qu'une Opération, une instruction ou un Effet est en fait valide ou autorisé ou n'est pas assujéti à une rétrofacturation et Vous ne pouvez pas Vous y fier à ce titre. Si, à Notre satisfaction, une utilisation inappropriée est établie, Nous pouvons retirer ou suspendre les Services et les activités sur le Compte sans préavis.

19. DROITS EN CAS DE MANQUEMENTS FAITS DE BONNE FOI

Sous réserve des dispositions de la présente Convention et de la Convention relative au compte :

- i. si Vous et les Signataires autorisés : i) n'avez pas révélé le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité à une personne autre que les mandataires ou dirigeants autorisés de la Banque Laurentienne lorsque la Banque Laurentienne l'exige; ii) n'avez pas noté ou autrement enregistré le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité; et iii) avez changé le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité lorsque la présente Convention l'exige, Vous ne serez pas responsable de toute utilisation non autorisée qui survient après que Nous aurons reçu un avis écrit de Votre part indiquant qu'une autre personne que Vous ou les Signataires autorisés peut avoir pris connaissance du Mot de passe, des Questions de vérification personnelle ou du Code de sécurité. Nous ne serons pas considérés comme ayant reçu un avis écrit tant que la Banque Laurentienne ne Vous aura pas donné un accusé de réception écrit de cet avis;
- ii. si Vous et les Utilisateurs autorisés : i) n'avez pas révélé le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité à une personne autre que les mandataires ou dirigeants autorisés de la Banque Laurentienne lorsque la Banque Laurentienne l'exige; ii) n'avez pas noté ou autrement enregistré le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité; et iii) avez changé le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité lorsque la présente Convention l'exige, Vous ne serez pas responsable de toute utilisation non autorisée qui survient après que Nous aurons reçu un avis écrit de Votre part indiquant qu'une autre personne que Vous ou les Utilisateurs autorisés peut avoir pris connaissance du Mot de passe, des Questions de vérification personnelle ou du Code de sécurité. Nous ne serons pas considérés comme ayant reçu un avis écrit tant que la Banque Laurentienne ne Vous aura pas donné un accusé de réception écrit de cet avis; et
- iii. Nous ne serons pas autrement responsables des dommages que Vous pourriez subir ou des autres obligations que Vous pourriez encourir du fait que la Banque Laurentienne a agi ou a omis d'agir conformément aux Instructions à distance données en Votre nom, que Vous ou un Signataire autorisé ayez ou non donné les Instructions à distance. Nous ne serons pas responsables des dommages que Vous pourriez subir ou des autres obligations que Vous pourriez encourir du fait que la Banque Laurentienne a agi ou omis d'agir à la suite d'une demande d'interruption des relevés faite par Vous ou un Délégué par l'intermédiaire des Services BLC*Direct* ou de l'Appli Banque Laurentienne, que Vous ou un Utilisateur autorisé ayez ou non donné les Instructions à distance.

20. SÉCURITÉ DU TERMINAL D'ACCÈS

Si les Services sont accessibles par Internet ou par l'intermédiaire d'un fournisseur de services téléphoniques, Vous reconnaissez que, bien que la Banque Laurentienne prenne des mesures de sécurité pour prévenir la perte, le vol et l'accès non autorisé, en raison de la nature de la transmission des données, la sécurité des renseignements ne peut être garantie et ceux-ci sont transmis à Vos risques. Vous convenez et devez Vous assurer que tout Terminal d'accès privé que Vous utilisez pour accéder aux Services est verrouillé automatiquement au moyen d'un mot de passe ou d'un dispositif biométrique pour empêcher une utilisation non autorisée de ce Terminal d'accès, qu'il est doté d'un programme anti-Contaminants à jour et d'un pare-feu et que chaque Utilisateur autorisé reconnaît qu'il Vous incombe personnellement d'atténuer le risque lié aux Contaminants ou aux cyberattaques et de respecter la présente disposition. Pour réduire le risque d'accès non autorisé au Compte au moyen du Terminal d'accès, Vous convenez également, et devez Vous assurer que chaque Utilisateur autorisé convient également, de Vous déconnecter des Services et, s'il y a lieu, de fermer le navigateur ou l'application bancaire lorsque Vous aurez fini de l'utiliser. En outre, Vous reconnaissez, et devez Vous assurer que chaque Utilisateur autorisé reconnaît, que l'utilisation d'ordinateurs publics ou partagés et de certains autres Terminaux d'accès au moyen d'un portail Wi-Fi ou Bluetooth[®] partagé pour accéder aux Services augmente le risque d'accès non autorisé au Compte, et Vous convenez de prendre toutes les précautions raisonnables pour éviter une telle utilisation ou la divulgation involontaire du Mot de passe, des Questions de vérification personnelle ou du Code de sécurité.

Vous êtes seul responsable de la protection et de la sauvegarde adéquates des données et/ou de l'équipement et de la prise de précautions raisonnables et appropriées pour déceler les virus informatiques, les Contaminants ou autres propriétés destructrices.

21. PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA FRAUDE

Vous convenez de maintenir des contrôles et des procédures de sécurité appropriés afin de prévenir et de détecter les vols d'Effets, les pertes dues à la fraude ou à la falsification d'Effets ou les Opérations frauduleuses ou non autorisées.

Vous convenez de superviser et de surveiller avec diligence la conduite et le travail de tous les mandataires et employés ayant un rôle quelconque dans la préparation de Vos Effets ou la conduite des Opérations, le rapprochement que Vous faites du relevé de compte à l'égard du Compte ou d'autres fonctions bancaires.

22. SERVICES DE TIERS

La Banque Laurentienne peut, de temps à autre, donner accès à des services fournis par des Tiers par l'intermédiaire des Services *BLCDirect*, du Site Web de la Banque Laurentienne ou de l'Appli Banque Laurentienne. Vous reconnaissez et acceptez, et devez Vous assurer que chaque Signataire autorisé reconnaît et accepte, ce qui suit :

- i. la Banque Laurentienne Vous donne accès aux services de Tiers par l'intermédiaire des Services *BLCDirect*, de l'Appli Banque Laurentienne ou du Site Web de la Banque Laurentienne pour Votre commodité seulement. Les services sont fournis par le Tiers et non par la Banque Laurentienne. Votre relation avec le Tiers est une relation distincte, indépendante de la relation entre Vous et la Banque Laurentienne, et cette relation n'est pas du ressort de la Banque Laurentienne;
- ii. Nous ne Vous faisons aucune déclaration et ne Vous donnons aucune garantie à l'égard des services fournis par un Tiers, ainsi qu'à l'égard de tous les renseignements, produits et autres contenus inclus dans les services d'un Tiers ou accessibles par l'intermédiaire de ceux-ci, que ce soit de manière expresse ou implicite, même si Vous ou un Utilisateur autorisé avez accès à ces services par l'intermédiaire des Services *BLCDirect*, du Site Web de la Banque Laurentienne ou de l'Appli Banque Laurentienne;
- iii. Vous assumez tous les risques associés à l'accès aux services des Tiers ou à leur utilisation;
- iv. Nous n'assumons aucune responsabilité envers Vous à l'égard des services fournis par un Tiers;
- v. les Tiers fournisseurs de services ne Vous font aucune déclaration à l'égard de la performance de leurs services. Les Tiers fournisseurs de services n'assumeront aucune responsabilité envers Vous à l'égard de tous dommages découlant de Votre utilisation de leurs services, aux termes de la présente Convention ou autrement;
- vi. Votre utilisation des services d'un Tiers est assujettie aux modalités du Tiers fournisseur de services. Pour plus de certitude, Vous reconnaissez que Votre utilisation de l'Appli Banque Laurentienne est assujettie aux modalités de service du Tiers qui fournit l'Appareil mobile sur lequel l'Appli Banque Laurentienne est installée (c.-à-d., iOS d'Apple ou Android). Si Vous téléchargez l'Appli Banque Laurentienne ou y accédez à partir de l'App Store d'Apple ou du Google Play Store, Vous acceptez toutes les modalités de la licence de l'App Store ou de la licence du Google Play Store;
- vii. Vous n'opposerez aucun moyen de défense ni ne présenterez de réclamation à l'encontre de la Banque Laurentienne; et
- viii. la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et le Règlement pris en application de celle-ci peuvent s'appliquer aux services fournis par des Tiers et les Tiers peuvent, de temps à autre, adopter des politiques et des procédures pour respecter les exigences de cette législation en matière de déclaration, de tenue de documents, d'identification des clients et de surveillance continue.

23. INDEMNISATION

Vous convenez d'indemniser la Banque Laurentienne et Nos fournisseurs de services (y compris Central 1) et toutes leurs parties associées, y compris, sans s'y limiter, leurs mandataires, administrateurs, dirigeants, employés, personnes du même groupe et titulaires de licence respectifs (collectivement, « **Parties indemnisées** ») à l'égard de l'ensemble des responsabilités, des coûts, y compris, sans s'y limiter, les frais raisonnables engagés par les Parties indemnisées relativement à toute réclamation ou demande découlant de Votre utilisation des Services ou s'y rapportant. Vous devez fournir de l'assistance et coopérer dans toute la mesure raisonnablement requise par les Parties indemnisées aux fins de la défense à l'égard de toute réclamation ou demande de ce genre. Les dispositions en matière de non-responsabilité, d'exclusion de responsabilité, de limitation de responsabilité et d'indemnisation de la présente Convention survivent indéfiniment à la résiliation de celle-ci et s'appliquent dans la mesure permise par la loi. Sans limiter la portée de ce qui précède, Vous indemniserez les Parties indemnisées à l'égard de l'ensemble des responsabilités, des coûts, des pertes, des dépenses et des dommages, y compris les dommages directs, indirects, punitifs et consécutifs, subis ou engagés par les Parties indemnisées en raison de ce qui suit :

- i. tout manquement important relatif à l'utilisation des Services *BLCDirect*;
- ii. toute distribution ou utilisation non autorisée de l'application;
- iii. tout manquement allégué aux lois en matière de protection des Renseignements personnels;
- iv. une des Parties indemnisées agit ou refuse d'agir aux termes d'Instructions à distance;
- v. une des Parties indemnisées agit ou refuse d'agir à la suite de demandes d'interruption des relevés que Vous et le Délégué avez présentées par l'intermédiaire des Services *BLCDirect* ou de l'Appli Banque Laurentienne;
- vi. toute violation des conventions de la boutique d'applications;
- vii. une Opération entraînant un solde négatif de Votre Compte; ou
- viii. les conséquences d'une Opération que Vous ou un Signataire autorisé avez autorisée.

Cette indemnisation s'appliquera en faveur des Parties indemnisées et Vous liera, ainsi que Vos héritiers, exécuteurs, successeurs et ayants droit, et survivra à la résiliation de la présente Convention à l'égard de tout acte ou de toute omission antérieure à la résiliation et donnant lieu à une réclamation indemnisée, même si l'avis est reçu après la résiliation.

24. RECONNAISSANCE DES SERVICES

Vous reconnaissez ce qui suit et en convenez :

- i. lorsque des transferts et des paiements de factures sont autorisés par l'intermédiaire des Services *BLCDirect* ou de l'Appli Banque Laurentienne, les fonds sont considérés comme irrévocablement virés du Compte et l'Opération ne peut faire l'objet d'une révocation ou d'une annulation de Votre part;
- ii. toute personne ayant accès au Mot de passe, aux Questions de vérification personnelle ou au Code de sécurité peut accéder aux Services et utiliser le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité pour transférer de l'argent hors d'un Compte, établir des ententes pour le paiement de factures, effectuer des paiements de factures et autoriser toute autre Opération;

- iii. Nous n'assumerons aucune responsabilité envers Vous ou une autre personne à l'égard du traitement ou de l'acceptation d'une Opération touchant le Compte qui entraîne le transfert d'argent hors du Compte ou le paiement de factures, même si l'argent est utilisé au profit d'une personne autre que Vous ou que les factures dues par une autre personne que Vous sont payées;
- iv. Vous serez responsable de toutes les Opérations effectuées par l'intermédiaire des Services, y compris les Opérations effectuées au profit d'une autre personne que Vous ou qui entraînent le paiement de factures dues par une autre personne que Vous; et
- v. un exemplaire d'une communication électronique est admissible dans le cadre de procédures judiciaires et est aussi probant qu'un document original fait par écrit.

25. DEMANDE D'INTERRUPTION DES RELEVÉS ET OBLIGATIONS DE VÉRIFICATION CONTINUE

Si, à Votre demande, Nous acceptons de cesser d'imprimer des relevés de compte pour le Compte et de Vous les envoyer par la poste, Vous reconnaissez ce qui suit et en convenez :

- a) Vous serez responsable d'obtenir (que ce soit auprès de la Banque Laurentienne ou en utilisant les Services) et d'examiner, après la fin de chaque mois civil, un relevé de l'activité du Compte et, au plus tard à la fin du mois civil suivant (« **Date de notification** »), Vous aviserez la Banque Laurentienne de toute erreur, irrégularité, omission ou Opération non autorisée de quelque nature que ce soit dans ce relevé de compte ou à l'égard de tout Effet ou autre élément, ou de toute falsification, Opération frauduleuse ou non autorisée de quelque nature que ce soit, et de tout débit porté erronément au Compte;
- b) nonobstant toute autre disposition de la présente Convention, après la Date de notification (sauf à l'égard des erreurs, des irrégularités, des omissions ou des Opérations non autorisées de quelque nature que ce soit que Vous avez signalées par écrit à la Banque Laurentienne au plus tard à la Date de notification), Vous convenez de ce qui suit :
 - i) le montant des soldes indiqués le dernier jour du mois civil est exact et Vous lie sous réserve de Notre droit d'effectuer des contrepassations conformément à la présente Convention et à la Convention relative au compte;
 - ii) tous les montants facturés au Compte sont valides;
 - iii) Vous n'avez pas le droit de Vous faire créditer un montant qui ne figure pas sur le relevé du Compte pour ce mois civil;
 - iv) Vous avez vérifié la validité des Effets et des instructions; et
 - v) l'utilisation de tout Service indiqué est correcte.

Vous reconnaissez ce qui suit :

- vi) nonobstant le fait qu'un Effet puisse être provisoirement comptabilisé dans le Compte, cet Effet n'est pas considéré comme traité tant qu'il n'a pas été accepté et irrévocablement encaissé par la Banque Laurentienne et que le délai de retour par toute procédure légale n'a pas expiré. Le crédit représenté par un Effet qui n'est pas reconnu et recouvré ou qui est rétrofacturé, effectué par erreur ou entaché de fraude peut être contrepassé au Compte malgré une comptabilisation provisoire. Le relevé du Compte sera modifié en conséquence; et
- vii) nonobstant le fait qu'un dépôt ou autre crédit puisse être provisoirement comptabilisé dans le Compte, ce dépôt ou crédit n'est pas considéré comme traité tant qu'il n'a pas été vérifié et accepté par la Banque Laurentienne. Un dépôt ou un autre crédit qui n'est pas vérifié et accepté peut être contrepassé au Compte malgré une comptabilisation provisoire. Le relevé du Compte sera modifié en conséquence.
- c) malgré l'alinéa b) ci-dessus, si Vous avez autorisé des DPA à l'égard d'un des Comptes, Vous reconnaissez que les Règles prévoient que, dans des situations précises, des demandes de remboursement des DPA peuvent être faites et :
 - i) lorsque le DPA avait pour objet le paiement de biens et de services de consommation, le délai pour présenter une telle réclamation est de 90 jours civils à compter de la date du débit; et
 - ii) lorsque le DPA avait pour objet le paiement de biens et de services liés à Vos activités commerciales, le délai pour présenter une telle réclamation est de dix jours ouvrables suivant la date du débit.

Les réclamations doivent être présentées par écrit à la Banque Laurentienne dans le délai prescrit et conformément aux Règles, en leur version modifiée de temps à autre.

26. PAIEMENTS DE FACTURES PAR L'INTERMÉDIAIRE DES SERVICES BLCDIRECT

Vous reconnaissez ce qui suit et en convenez :

- a) les paiements de factures effectués par l'intermédiaire des Services BLC*Direct* ou de l'Appli Banque Laurentienne ne sont pas traités immédiatement et le délai de traitement est tributaire d'un certain nombre de facteurs, y compris, sans s'y limiter, le moment où le paiement de la facture est autorisé et les processus comptables internes du destinataire du paiement de la facture;
- b) Vous êtes responsable de Vous assurer que les paiements de facture sont autorisés suffisamment à l'avance pour que le paiement soit reçu par le destinataire du paiement de la facture avant la date d'échéance;
- c) Nous ne serons pas responsables des coûts, des frais, des pertes, des dommages ou des inconvénients de quelque nature que ce soit qui découlent d'une erreur, d'un non-paiement ou d'un retard dans le traitement des paiements de factures;
- d) si Vous avez effectué ou reçu un paiement de facture par erreur, Nous pouvons, mais sans y être tenus, Vous aider en effectuant ou en traitant un « **Débit de correction d'erreur de paiement de facture** », au sens défini dans les Règles, et si ce débit est ainsi effectué, Vous convenez d'indemniser la Banque Laurentienne à l'égard de l'ensemble des pertes, des coûts ou des dommages directs subis et Vous paierez à la Banque Laurentienne tous les frais de service raisonnables liés à la prestation du service; et
- e) si Nous effectuons ou traitons un Débit de correction d'erreur de paiement de facture touchant Vos comptes ou Vos affaires et que Nous l'avons fait sans négligence grave ou intention de causer une perte ou un préjudice, Nous serons tenus à couvert à l'égard de l'ensemble des pertes, des coûts ou des dommages que Vous avez subis, quelle qu'en soit la cause, relativement au paiement de facture ou au processus de Débit de correction d'erreur de paiement de facture.

27. SERVICES ET TIERS

Vous devez Vous abstenir, et devez Vous assurer que chaque Utilisateur autorisé s'abstienne, de faire ce qui suit à l'égard de tous les Services et des services de Tiers que la Banque Laurentienne met à Votre disposition :

- a) utiliser les Services à des fins illégales, frauduleuses ou diffamatoires; et
- b) prendre des mesures, ou faire en sorte ou permettre que soit fait quoi que ce soit, qui pourrait compromettre la sécurité ou l'intégrité des Services (y compris des activités qui risquent de nuire ou de causer du tort à tout autre participant à la prestation, à l'utilisation ou au soutien des Services ou des Services de Tiers).

Si Vous ou un Utilisateur autorisé ne respectez pas ces dispositions, Votre participation aux Services ou à tout service fourni par la Banque Laurentienne ou un Tiers peut être suspendue ou résiliée.

28. SERVICES DE TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE

Si la Banque Laurentienne, par l'intermédiaire des Services *BLCDirect* ou de l'Appli Banque Laurentienne, met à Votre disposition des Services de transmission électronique et que Vous utilisez de tels services :

- a) Vous consentez à ce que Nos Tiers fournisseurs de services préparent, utilisent et communiquent des rapports relativement à la performance et à l'exploitation des Services de transmission électronique, y compris des rapports statistiques ou de performance et d'autres analyses, compilations et renseignements sur les Services de transmission électronique ou sur Vous, ainsi que des rapports ayant trait à Votre participation aux Services de transmission électronique et à Votre utilisation de ceux-ci. Vous consentez également à ce que Nos Tiers fournisseurs de services communiquent à Central 1 des données relatives au Déposant ou à l'Utilisateur autorisé qui comprennent le nombre total d'Émetteurs de factures que Vous avez inscrits, sans nommer ces Émetteurs de factures, à l'exclusion de la Banque Laurentienne et des sociétés de son groupe, et sans fournir de données détaillées sur Vos activités;
- b) Vous reconnaissez que Nos Tiers fournisseurs de services ne Vous répondront pas directement à l'égard de toute demande, requête, question, plainte ou autre préoccupation relative aux Services de transmission électronique, de quelque manière que ce soit, sauf pour Vous renvoyer à la Banque Laurentienne ou à l'Émetteur de factures; et
- c) Vous reconnaissez que les consentements énoncés à l'alinéa a) ci-dessus sont des exigences des Services de transmission électronique et que si ces consentements sont retirés, Votre participation aux Services de transmission électronique peut être suspendue ou résiliée et la transmission de documents par l'intermédiaire des Services de transmission électronique peut être suspendue.

Vous désignez par les présentes *BLCDirect* et l'Appli Banque Laurentienne et tout courriel associé à Vos Comptes (ou tout lien accessible par ces moyens) comme moyens de communication aux fins de la réception des documents électroniques, notamment ceux qui sont mentionnés aux paragraphes i. à ix. ci-dessous (collectivement, les « **Documents** »). De plus, la Banque Laurentienne pourrait transmettre des Documents électroniques par l'entremise de ces moyens de communication de l'une ou plusieurs des façons suivantes :

1. un message que la Banque Laurentienne affiche dans le centre de messagerie disponible sur *BLCDirect* ou l'Appli Banque Laurentienne Plateforme pour Vous informer que le Document est disponible dans un hyperlien ou un document PDF joint, ou à l'endroit indiqué;
2. un Document que la Banque Laurentienne place directement dans le centre de messagerie disponible sur *BLCDirect* ou l'Appli Banque Laurentienne;
3. un Document que la Banque Laurentienne transmet directement à Votre attention à l'adresse courriel associée à l'un de Vos Comptes (ou un message envoyé à l'adresse courriel associée à l'un de Vos Comptes, incluant un hyperlien à partir duquel le Document est accessible);
4. un message que la Banque Laurentienne insère dans un relevé; ou
5. un Document que Nous Vous présentons dans le cadre de la transaction ou de la sélection disponible uniquement au moment de sa présentation;

Vous convenez de recevoir par voie électronique les avis et renseignements de la liste plus bas concernant les Services et l'un ou l'autre des produits suivants que Vous détenez ou pourriez détenir à l'avenir auprès de la Banque Laurentienne (incluant, sans limitation, le Compte) : tout compte de dépôt (enregistré ou non), compte de dépôt, dépôt à terme, certificat de placement garanti, prêt, toute marge de crédit, marge de crédit hypothécaire, carte de crédit et tout prêt personnel ou prêt hypothécaire;

- (i) Toute demande, termes, conditions et modalités, ententes ou conventions client et formulaires (incluant les formulaires d'assurance et les documents afférents, si applicables), en lien avec Vos produits (incluant le Compte) et services (incluant les Services);
- (ii) Les relevés;
- (iii) Toute communication reliée à Vos produits (incluant le Compte) et services (incluant les Services), incluant tous les avis ou modifications;
- (iv) Les avis ou conventions liés aux modifications ou mises à jour des termes, conditions et modalités applicables à Vos produits (incluant le Compte) et services (incluant les Services);
- (v) Les avis annuels ou autres avis transmis en lien avec Vos produits (incluant le Compte) et services (incluant les Services), incluant sans limitation tout relevé fiscal;
- (vi) Les avis de modification de taux d'intérêt, de frais (y compris de nouveaux frais) et de charges applicables aux produits (incluant le Compte) et services (incluant les Services), ainsi que tout autre élément indiqué dans les divulgations obligatoires que Nous Vous transmettons lors de la souscription de nouveaux produits (incluant le Compte) et services (incluant les Services) auprès de la Banque Laurentienne;

- (vii) Tout autre document, avis, confirmation ou information que la Banque Laurentienne est légalement requise de Vous transmettre en lien avec Vos produits (incluant le Compte) et services (incluant les Services);
- (viii) Des sondages relatifs à Votre expérience client, directement de la Banque Laurentienne ou via un Tiers fournisseur de services externe; et
- (ix) D'autres documents électroniques, notamment des avis ou des renseignements que la Banque Laurentienne est tenue de fournir en vertu de la loi, ainsi que des messages sécurisés et non sécurisés de la Banque Laurentienne.

Ce consentement à la livraison de documents électroniques et des Services de transmission électronique que Vous accordez s'ajoute à tout autre consentement à la livraison de documents électroniques que Vous avez déjà accordé à la Banque Laurentienne (et ne le remplace pas).

Vous reconnaissez que Vous êtes responsable d'aviser immédiatement la Banque Laurentienne de tout changement de Vos Coordonnées, y compris, sans s'y limiter, Votre adresse ou celle de Votre entreprise, Votre numéro de téléphone et Votre courriel, par l'un ou l'autre des moyens suivants : **(i)** en contactant Notre Centre Télébancaire au 514 252-1846 (région de Montréal) ou sans frais au 1 800 252-1846, sept jours sur sept, entre 8 h et 20 h (heure de l'Est); **(ii)** dans la section Votre profil de *BLCDirect*; ou **(iii)** en contactant Votre gestionnaire de Compte, un membre de l'équipe de Votre Centre d'affaires ou une succursale de la Banque Laurentienne, selon le cas.

Vous pouvez révoquer Votre consentement à la réception des documents par voie électronique par l'un ou l'autre des moyens suivants : **(i)** en communiquant immédiatement avec Notre Centre Télébancaire au 514 252-1846 (région de Montréal) ou sans frais au 1 800 252-1846, sept jours sur sept, entre 8 h et 20 h (heure de l'Est); **(ii)** en ligne par l'intermédiaire de la messagerie sécurisée *BLCDirect*; **(iii)** en contactant Votre gestionnaire de Compte, un membre de l'équipe de Votre Centre d'affaires ou une succursale de la Banque Laurentienne, selon le cas; ou **(iv)** en transmettant par la poste à Votre succursale de la Banque Laurentienne ou Votre Centre d'affaires un avis écrit indiquant clairement et précisément que Vous révoquez Votre consentement à la transmission de Documents électroniques à Votre attention. Dans ce cas, la Banque Laurentienne Vous transmettra, par courrier régulier à la dernière adresse indiquée à Votre dossier, un accusé de réception de Votre révocation dans lequel la Banque Laurentienne Vous confirmera la date de prise d'effet de Votre révocation. Vous reconnaissez que la révocation de Votre consentement par la poste pourrait être sujette à des délais de traitement de Votre révocation, et la limitation de responsabilité se trouvant dans la présente Convention s'appliquera alors.

Les documents seront accessibles dans le cadre de Votre session sécurisée *BLCDirect* pour une période maximale de 7 ans et Vous êtes responsable d'imprimer et de conserver des exemplaires de ces documents. Si l'Appli Banque Laurentienne n'est pas disponible ou si l'accès est interrompu à un moment donné, Vous devrez récupérer les documents électroniques auprès de *BLCDirect*.

Vous êtes responsable de télécharger (sauvegarder) et d'imprimer un exemplaire ou de faire une capture d'écran de ces Documents pour Votre dossier, puisque Vous ne recevrez aucun exemplaire imprimé. Par exemple, lorsqu'un document Vous est acheminé par voie électronique à l'adresse courriel associée à Votre Compte, Votre fournisseur de courrier électronique pourrait rendre le courriel et les documents accessibles pour une période différente de celle indiquée par la Banque Laurentienne.

Vous reconnaissez que les alertes transmises à Votre attention afin de Vous aviser qu'un Document est mis à Votre disposition via *BLCDirect* et l'Appli Banque Laurentienne, ou transmis à l'adresse courriel associée à Votre Compte, peuvent être retardées, non transmises ou transmises de façon incorrecte ou incomplète en raison d'enjeux techniques ou de toute autre raison indépendante du contrôle de la Banque Laurentienne. Vous reconnaissez également qu'il pourrait y avoir des délais dans le traitement de Votre révocation transmise à la Banque Laurentienne. La Banque Laurentienne ne sera pas responsable de tout dommage, action, demande, cause d'action, perte, frais ou dépense découlant de tels enjeux, raisons ou délais, directement ou indirectement.

En Vous connectant, Vous acceptez ainsi les modalités énoncées dans les présentes. Ce consentement à la livraison de documents électroniques prend effet au moment où Vous acceptez les présentes modalités.

La Banque Laurentienne se réserve le droit de Vous envoyer des documents imprimés si elle n'est pas en mesure de les envoyer par voie électronique, si elle a des raisons de croire que Vous pourriez ne pas avoir reçu ces documents ou dans toute autre circonstance où la Banque Laurentienne estime qu'il est approprié de le faire.

29. TRANSFERTS VERS DES COMPTES EXTERNES

Si la Banque Laurentienne, par l'intermédiaire des Services, Vous permet ou permet à un Signataire autorisé de transférer des fonds entre le Compte et un Compte externe, alors :

- a) Vous convenez d'informer la Banque Laurentienne par écrit au sujet des Comptes externes que Vous voulez lier au Compte sous une forme acceptable pour la Banque Laurentienne;
- b) Nous Nous réservons le droit de refuser d'accepter le Compte externe;
- c) Vous convenez de fournir à la Banque Laurentienne le numéro de l'institution financière, l'adresse ou le numéro de la succursale ou du Centre d'affaires et le numéro de compte du Compte externe que Vous voulez lier au Compte. Nous Nous réservons le droit de vérifier le Compte externe. Vous reconnaissez qu'une telle vérification pourrait nécessiter l'échange de Vos Renseignements personnels ou des renseignements personnels d'un Signataire autorisé et Vous consentez, et devez Vous assurer que chaque Signataire autorisé consent, à une telle utilisation et divulgation de renseignements personnels;
- d) Vous et le titulaire du Compte externe devez fournir l'autorisation d'établir le lien entre le Compte et le Compte externe;
- e) Vous convenez de ne pas lier le Compte à un compte qui n'est pas détenu par Vous ou Votre entreprise, selon le cas;
- f) Vous reconnaissez et acceptez, et devez Vous assurer que chaque Utilisateur autorisé reconnaît et accepte, que Nous pouvons, à Notre discrétion, limiter le type de transferts qui peuvent être effectués entre le Compte et le Compte externe, en particulier lorsque les Opérations seront sous forme de crédits portés au Compte externe, de débits portés au Compte externe ou à la fois de crédits et de débits portés au Compte externe;

- g) Vous pouvez uniquement lier un Compte libellé en dollars canadiens à un Compte externe libellé en dollars canadiens, et seulement si le Compte externe est détenu auprès d'une institution financière domiciliée au Canada;
- h) Nous Nous réservons le droit de limiter le nombre de Comptes externes qui peuvent être liés au Compte, le montant en dollars des Opérations effectuées vers ou depuis le Compte externe et le nombre d'Opérations effectuées vers ou depuis le Compte externe;
- i) Nous Nous réservons le droit de retenir des fonds sur le montant de l'Opération (et Vous acceptez que, conformément à la Politique de retenue des fonds de la Banque Laurentienne, qui peut être consultée dans le guide « Mon argent » ou le guide « Mes outils transactionnels », la Banque Laurentienne puisse retenir des fonds découlant du dépôt de tout Effet dans Votre Compte);
- j) Vous consentez, et devez Vous assurer que chaque Utilisateur autorisé consent, à la communication par l'institution financière qui tient le Compte externe de tout Renseignement personnel fourni à la Banque Laurentienne à l'égard des Opérations effectuées vers ou depuis le Compte externe. Vous consentez également, et devez Vous assurer que chaque Utilisateur autorisé consent également, à la communication à la Banque Laurentienne de tout Renseignement personnel fourni par l'institution financière qui tient le Compte externe de tout Renseignement personnel fourni à cette institution financière à l'égard des Opérations vers ou depuis le Compte externe;
- k) les fonds sont généralement déposés dans Votre Compte externe ou Compte dans les trois à cinq (3 à 5) jours ouvrables qui suivent le jour où l'Opération est autorisée. Nous ne pouvons pas garantir la date ou le délai maximum requis pour effectuer un dépôt dans le Compte ou le Compte externe. Nous ne serons pas responsables des coûts, des frais, des pertes, des dommages ou des inconvénients de quelque nature que ce soit découlant d'un retard dans le traitement des Opérations;
- l) tous les dépôts ou retraits seront contrepassés si l'Opération ne peut être effectuée ou si elle est retournée pour quelque motif que ce soit; et
- m) Vous convenez qu'à des fins de sécurité ou de gestion des risques et à Notre discrétion, une somme nominale peut être portée au crédit du Compte externe une fois par année.

30. TRANSFERTS ENTRE COMPTES LIÉS

Si la Banque Laurentienne, par l'intermédiaire des Services *BCLDirect*, Vous autorise ou autorise un Utilisateur autorisé à lier plusieurs Comptes à un seul nom d'utilisateur pour Vous permettre, ou permettre à un Utilisateur autorisé, d'accéder aux Comptes au moyen d'un seul nom d'utilisateur, cela ne constituera pas une fusion des Comptes. Si les Comptes sont liés par l'intermédiaire des Services *BCLDirect*, alors :

- a) Nous Nous réservons le droit de refuser d'accepter un Compte;
- b) Vous convenez, et devez Vous assurer que chaque Utilisateur autorisé convient, que Nous pouvons, à Notre discrétion, limiter le type d'Opérations qui peuvent être autorisées entre les Comptes, en particulier lorsque les Opérations seront sous forme de crédits portés à un Compte, de débits portés à un Compte ou à la fois de crédits et de débits portés à un Compte;
- c) Nous Nous réservons le droit de limiter le nombre de Comptes qui peuvent être liés, le montant en dollars des Opérations effectuées vers ou depuis un Compte lié et le nombre d'Opérations effectuées vers ou depuis un Compte lié;
- d) La Banque Laurentienne se réserve le droit d'appliquer une retenue sur le montant de l'Opération vers un Compte lié pendant une période déterminée par la Banque Laurentienne, au cours de laquelle l'Opération ou une partie de celle-ci ne Vous sera pas accessible;
- e) Vous convenez, et devez Vous assurer que chaque Utilisateur autorisé convient, que la Banque Laurentienne ne peut pas garantir la date d'une Opération vers et depuis un Compte lié. La Banque Laurentienne ne sera pas responsable des coûts, des frais, des pertes, des dommages ou des inconvénients de quelque nature que ce soit découlant d'un retard dans le traitement des Opérations; et
- f) toutes les Opérations seront contrepassées si l'Opération ne peut être effectuée ou si elle est retournée pour quelque motif que ce soit.

31. SERVICES DE VIREMENT *INTERAC*^{MD}

Si la Banque Laurentienne, par l'intermédiaire des Services *BCLDirect* ou de l'Appli Banque Laurentienne, rend les Services de Virement *Interac*^{MD} accessibles et que Vous ou un Signataire autorisé les utilisez, Vous reconnaissez ce qui suit et en convenez, et devez Vous assurer que chaque Utilisateur autorisé reconnaît ce qui suit et en convient :

- a) les Services de Virement *Interac*^{MD} sont offerts seulement en dollars canadiens;
- b) le Compte fera l'objet d'un débit dès que Vous, un Délégué transactionnel ou un Signataire autorisé effectuerez une Opération et Nous pouvons retenir le montant de l'Opération jusqu'à ce que le destinataire réclame avec succès l'Opération ou que l'Opération soit annulée. *Interac*^{MD} enverra un courriel ou un message texte au destinataire à l'adresse courriel ou à la boîte de réception du numéro de téléphone mobile que Vous avez fournie. Le courriel ou le message texte Vous identifiera à titre d'expéditeur ou de demandeur et indiquera le montant du Virement *Interac*^{MD}, le nom du destinataire et le fait que Vous utilisez les Services de Virement *Interac*^{MD}. Nous n'avons aucune obligation de payer des intérêts sur le montant de l'Opération et Nous n'en paierons pas. Dans la mesure permise par la loi, Nous sommes réputés avoir une sûreté sur le montant de l'Opération à partir du moment où un débit est porté au Compte jusqu'à ce que le destinataire réclame avec succès l'Opération ou que l'Opération soit annulée (si Vous envoyez un Virement *Interac*^{MD} au moyen des Services de Virement *Interac*^{MD} qui est refusé, annulé ou qui a automatiquement expiré, la Banque Laurentienne peut tenter de redéposer la valeur de ce Virement *Interac*^{MD} dans le Compte d'où les fonds sont tirés ou, à son entière discrétion, déposer la valeur de ce Virement *Interac*^{MD} dans un autre de Vos Comptes ou retenir les fonds à l'une des succursales de la Banque Laurentienne);
- c) les Opérations transmises et reçues par l'intermédiaire des Services de Virement *Interac*^{MD} sont assujetties à des limites quant au nombre et à la valeur en dollars qui peuvent être modifiées de temps à autre sans préavis à Votre intention;

- d) Nous ne serons pas responsables des pertes ou des dommages subis en raison des fonds retenus et des limites fixées par la Banque Laurentienne, Interac Corp. ou une Institution financière participante;
- e) un Avis de Virement *Interac*^{MD} informant le destinataire de l'Opération peut être généré dans un délai d'environ 30 minutes suivant le moment où Vous ou un Signataire autorisé avez effectué l'Opération;
- f) Vous êtes responsable de vérifier l'état de tout Virement *Interac*^{MD} envoyé ou demandé à l'aide des Services de Virement *Interac*^{MD};
- g) Vous devez utiliser les services conformément aux instructions et aux lignes directrices fournies par la Banque Laurentienne, qui peuvent être modifiées par la Banque Laurentienne de temps à autre. Votre inscription aux services et Votre utilisation de ceux-ci constituent l'acceptation des lignes directrices fournies par la Banque Laurentienne;
- h) à titre d'expéditeurs, Vous et chaque Utilisateur autorisé garderez la Réponse pour le Virement *Interac*^{MD} confidentielle et ne la communiquerez à personne d'autre que le destinataire prévu, Vous et chaque Utilisateur autorisé choisirez une Réponse pour le Virement *Interac*^{MD} qui n'est connue que du destinataire et qui ne peut pas être facilement déterminée au moyen des médias sociaux ou par d'autres moyens, Vous ne communiquerez pas la Réponse pour le Virement *Interac*^{MD} dans la question de sécurité applicable, l'indice ou les détails de l'Opération (y compris le champ de message facultatif) et Vous et chaque Utilisateur autorisé ne fournirez pas au destinataire la Réponse pour le Virement *Interac*^{MD} au moyen du courriel ou du numéro de téléphone qui a été utilisé pour envoyer l'Avis de Virement *Interac*^{MD};
- i) s'il y a lieu, le destinataire doit fournir correctement la Réponse pour le Virement *Interac*^{MD} pour réclamer l'Opération;
- j) *Interac*^{MD} conserve dans ses dossiers une seule Réponse pour le Virement *Interac*^{MD} par destinataire. Si une question de sécurité ou une Réponse pour le Virement *Interac*^{MD} est modifiée pour un destinataire, cette question ou réponse modifiée remplacera toute question de sécurité ou Réponse pour le Virement *Interac*^{MD} pour ce destinataire et s'appliquera à tous les Virements *Interac*^{MD} en circulation pour ce destinataire. La nouvelle question de sécurité ou Réponse pour le Virement *Interac*^{MD} permettra au destinataire d'accepter tout Virement *Interac*^{MD} précédent qui n'est pas encore réclamé, expiré ou annulé;
- k) Nous, l'autre Institution financière participante et Interac Corp. ou les mandataires d'Interac Corp. avons le droit de verser le montant de l'Opération à toute personne qui, en utilisant les Services de Virement *Interac*^{MD}, prétend être le destinataire et fournit correctement la Réponse pour le Virement *Interac*^{MD};
- l) Nous ne serons pas responsables des coûts, des frais, des pertes, des dommages ou des inconvénients de quelque nature que ce soit subis ou encourus en raison du fait qu'un Tiers, autre que le destinataire prévu de l'Opération, a deviné ou obtenu la Réponse pour le Virement *Interac*^{MD} par un moyen autre que dans le cadre d'une Activité illicite; toutefois, malgré ce qui précède, dans le cas d'une Opération interceptée provenant de Votre Compte dans le cadre de laquelle les fonds n'ont pas été reçus par le destinataire prévu, Nous pouvons Vous rembourser pourvu que Vous et chaque Utilisateur autorisé n'ayez pas participé à l'Activité illicite, que Vous coopériez pleinement à l'enquête sur cet événement et que Vous ayez respecté et continuiez à respecter toutes les modalités applicables de la présente Convention;
- m) à titre de destinataires, Vous et chaque Utilisateur autorisé ne communiquerez pas la Réponse pour le Virement *Interac*^{MD}, sauf comme il est requis pour réclamer le virement;
- n) le destinataire peut réclamer une Opération en utilisant Nos services bancaires en ligne ou ceux d'une autre Institution financière participante; les montants envoyés dans le cadre d'Opérations au moyen d'un numéro de compte, d'un identifiant de paiement, de la fonction Dépôt automatique ou des Services de Virement *Interac*^{MD} peuvent être automatiquement déposés dans le compte du destinataire/demandeur;
- o) si le destinataire refuse une Opération que Vous avez effectuée, le montant de l'Opération Vous sera retourné;
- p) bien que l'Avis de Virement *Interac*^{MD} soit généralement envoyé au destinataire dans un délai 30 minutes, Nous ne garantissons pas l'heure du dépôt;
- q) à titre d'expéditeur, l'Opération Vous sera retournée si le destinataire ne réclame pas l'Opération dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le virement a été effectué, si l'Opération ne peut être envoyée avec succès aux Coordonnées pour le Virement *Interac*^{MD} du destinataire que Vous avez fournies ou si le destinataire refuse l'Opération;
- r) à titre de destinataire d'un Virement *Interac*^{MD}, Vous convenez qu'un Virement *Interac*^{MD} peut être annulé à tout moment par l'expéditeur avant que Vous ayez réclamé le Virement *Interac*^{MD};
- s) à titre de destinataire d'un Virement *Interac*^{MD}, Vous convenez de ne pas communiquer à personne la question et la réponse pour le Virement *Interac*^{MD};
- t) à titre d'expéditeurs, Vous et chaque Utilisateur autorisé êtes responsables de fournir les Coordonnées pour le Virement *Interac*^{MD} exactes du destinataire et convenez en outre que le destinataire a consenti à de telles communications conformément aux exigences de la *Loi canadienne anti-pourriel* (LCAP) et à Votre utilisation des Coordonnées pour le Virement *Interac*^{MD} aux fins des Services de Virement *Interac*^{MD}, y compris leur transmission à la Banque Laurentienne, à l'autre Institution financière participante et à Interac Corp.;
- u) Nous pouvons annuler une Opération si Nous avons des raisons de croire qu'une erreur s'est produite ou si Nous estimons que l'Opération est le produit d'une activité illégale ou frauduleuse;
- v) Vous êtes responsable de fournir les Coordonnées pour le Virement *Interac*^{MD} exactes du destinataire et de les mettre immédiatement à jour par l'intermédiaire des Services *BLCDirect* si des modifications sont apportées aux Coordonnées pour le Virement *Interac*^{MD};
- w) à titre d'expéditeur, Vous ou un Utilisateur autorisé pouvez annuler une Opération avant que le destinataire réclame avec succès l'Opération. À titre de destinataires, Vous et chacun des Utilisateurs autorisés reconnaissez qu'une Opération peut être annulée jusqu'au moment où Vous ou un Utilisateur autorisé réclamez avec succès l'Opération;
- x) tous les différends seront réglés directement entre l'expéditeur et le destinataire sans la participation de la Banque Laurentienne, de ses Tiers fournisseurs de services ou de toute autre partie;
- y) Nous pouvons refuser de Vous fournir les Services de Virement *Interac*^{MD};
- z) Nous ne serons pas responsables des coûts, des frais, des pertes, des dommages ou des inconvénients de quelque nature que ce soit découlant d'un retard dans le traitement d'une Opération;

- aa) Vous êtes responsable des frais de données et autres frais, s'il en est, que Votre fournisseur de services pertinent peut appliquer pour la transmission et la réception des données (y compris, sans s'y limiter, les frais d'itinérance des données);
- bb) à titre de destinataire, si Vous avez activé la fonction de Dépôt automatique à l'égard de l'adresse courriel utilisée par l'expéditeur pour Vous envoyer des fonds, ou par d'autres moyens qui pourraient être disponibles, comme un numéro de téléphone mobile, les fonds que Vous recevez par l'intermédiaire des Services de Virement *Interac*^{MD} sont alors automatiquement déposés dans Votre Compte et Vous n'aurez pas à fournir la Réponse pour le Virement *Interac*^{MD}, peu importe si la fonction de Dépôt automatique est fournie par l'institution financière respective de l'expéditeur;
- cc) si Vous ou un Utilisateur autorisé êtes le demandeur de fonds par l'intermédiaire des Services de Virement *Interac*^{MD}, Vous ou un Utilisateur autorisé devez fournir l'adresse courriel ou le numéro de téléphone mobile du destinataire de Votre demande, Vous convenez également qu'une telle demande est conforme à toutes les exigences applicables de la *Loi canadienne anti-pourriel* (LCAP) et que le destinataire de cette demande a consenti à ce que Vous utilisiez les Coordonnées pour le Virement *Interac*^{MD} aux fins des Services de Virement *Interac*^{MD}, y compris leur communication à la Banque Laurentienne, à l'autre Institution financière participante et à Interac Corp.; Vous ou un Utilisateur autorisé devez fournir le compte admissible que Vous voulez que la Banque Laurentienne utilise pour déposer les fonds que Vous recevez, si Votre destinataire accepte Votre demande;
- dd) si Vous acceptez une demande de fonds, Vous devez confirmer l'information reçue et accepter d'envoyer les fonds demandés au demandeur; et si Vous refusez la demande, Vous pouvez fournir au demandeur la raison du refus. La Banque Laurentienne n'est pas responsable de communiquer avec le destinataire en Votre nom, ni de s'assurer que le demande de fonds soit accomplie;
- ee) La Banque Laurentienne n'examinera pas les messages optionnels inclus en lien avec les Services de Virement *Interac*^{MD} et Nous n'assumons aucune responsabilité pour le contenu des messages optionnels;
- ff) Les messages optionnels que Vous envoyez et le nom de la personne à qui Vous l'envoyez ne peuvent pas contenir de caractères interdits comme <, >, {, }, %, &, #, \ ou ", ni du texte interdit comme http:, https:, JavaScript, www., fonction ou retour. Vous êtes seul responsable du contenu des messages optionnels, et il est interdit d'envoyer ou de recevoir un message potentiellement préjudiciable ou qui contient un renseignement personnel sensible. Si un tel message est envoyé, Vous devez confirmer que les consentements appropriés ont été fournis ou obtenus;
- gg) Vous convenez que Vous êtes responsable, à titre d'expéditeur, de fournir des renseignements complets et exacts sur le destinataire et, à titre de destinataire de toute demande de virement, de répondre seulement aux demandes que Vous attendez et que Vous avez consenti, auprès de ce demandeur de fonds, de recevoir; et
- hh) Vous convenez et reconnaissez que tous les renseignements personnels que Vous ou un Utilisateur autorisé envoyez par l'intermédiaire des Services de Virement *Interac*^{MD}, que ce soit au moyen d'un virement de fonds ou d'une demande de fonds, relèvent de Votre responsabilité, et que la Banque Laurentienne, ainsi que ses Tiers fournisseurs de services, ne sont pas responsables des coûts, des frais, des pertes, des dommages ou des inconvénients découlant de toute violation des lois ou des règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels, selon le cas, et pour dissiper tout doute, Vous consentez également à ce que tout transfert de Renseignements personnels par l'intermédiaire des Services de Virement *Interac*^{MD} soit assujéti aux politiques en matière de protection des Renseignements personnels de la Banque Laurentienne.

32. PAIEMENTS NON-AUTORISÉS

En utilisant les Services, Vous ne pouvez pas payer des factures ou transférer des fonds entre des Comptes ayant le même suffixe lorsque le montant de ce paiement ou de ce transfert est supérieur au solde disponible ou au découvert disponible du Compte source.

33. CONSULTATION DE DOCUMENTS

Nous pouvons, dans le cadre des Services *BLC Direct*, Vous permettre de consulter et d'imprimer, et permettre à un Utilisateur autorisé de consulter et d'imprimer, des images de documents. Vous reconnaissez et acceptez que la Banque Laurentienne met de telles images à Votre disposition à titre de service et que le fait de rendre ces images accessibles n'oblige en aucun cas la Banque Laurentienne à Vous permettre de consulter et d'imprimer les images de documents, ni à permettre à un Utilisateur autorisé de consulter et d'imprimer les images de documents.

34. RETRAITS ET DÉPÔTS

À moins que Vous ayez pris d'autres arrangements avec la Banque Laurentienne, les montants portés au crédit de Votre Compte par suite de dépôts effectués à l'aide de la Carte de GA ne seront pas disponibles aux fins de retrait tant que les dépôts n'auront pas été vérifiés et que les Effets négociables, comme les chèques, ne seront pas payés. La Banque Laurentienne peut exiger un avis de cinq (5) jours pour tout retrait. Les retraits ou les virements effectués à l'aide de la Carte de GA seront débités de Votre Compte au moment où ils seront faits. La Banque Laurentienne est autorisée à endosser en Votre nom tout Effet devant être porté au crédit de Votre Compte qui a été déposé aux fins d'acceptation ou d'encaissement. Vous ne déposerez pas de pièces de monnaie ou d'articles sans valeur, contrefaits ou frauduleux dans Votre Compte, par un GA ou au moyen de Votre Appareil mobile, et Vous paierez à la Banque Laurentienne tous les dommages, les coûts ou les pertes qu'elle a subis en raison d'un tel dépôt.

35. LIMITES

Un Tiers peut fixer des limites d'accès, notamment le montant d'argent que Vous êtes autorisé à envoyer ou à recevoir lorsque Vous utilisez ses services (y compris les Services de Virement *Interac*^{MD}). La Banque Laurentienne peut fixer plusieurs limites d'accès (par exemple, des limites applicables au montant que Vous pouvez transférer un jour donné ou des limites applicables au nombre de paiements que Vous pouvez faire un jour donné) aux Services (y compris tous les Services *BLC Direct* et les services disponibles sur l'Appli Banque Laurentienne). La Banque Laurentienne peut modifier ces limites lorsqu'elle juge approprié de le faire sans devoir Vous en informer ou obtenir Votre consentement.

36. MOT DE PASSE OU APPAREIL MOBILE PERDU, VOL OU COMPROMIS

Si Vous apprenez que Votre Appareil mobile utilisé avec l'Appli Banque Laurentienne est perdu ou volé, ou que le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité ont été mis à la disposition d'une autre personne (y compris si la biométrie d'une autre personne est stockée sur Votre Appareil mobile), Vous en informerez la Banque Laurentienne ou Notre mandataire immédiatement, auquel cas l'Appli Banque Laurentienne sera suspendue ou le Mot de passe, les Questions de vérification personnelle ou le Code de sécurité seront changés. Au moment où cet avis est réellement reçu par la Banque Laurentienne ou au moment où Nous sommes convaincus que Vous avez été victime d'une fraude, d'un vol ou d'une contrainte par la tricherie, la force ou l'intimidation, Votre responsabilité en lien avec toute utilisation ultérieure de l'Appli Banque Laurentienne prend fin et Vous aurez le droit de recouvrer, auprès de la Banque Laurentienne, toutes les pertes subséquentes que Vous pourriez avoir subies en raison de l'utilisation de l'Appli Banque Laurentienne.

37. PROCÉDURES APPLICABLES À LA RÉOLUTION DES OPÉRATIONS NON AUTORISÉES ET D'AUTRES PROBLÈMES LIÉS À DES OPÉRATIONS

En cas de problème avec une Opération ou une Opération non autorisée, autre qu'un problème lié aux produits ou services fournis par les Commerçants, Vous informerez la Banque Laurentienne du problème sans délai et Nous mènerons une enquête et répondrons au problème en temps opportun. Nous ne Vous empêcherons pas de façon déraisonnable d'utiliser les fonds visés par le différend, pourvu qu'il soit raisonnablement évident que Vous n'avez pas contribué au problème ou à l'Opération non autorisée, que Vous avez coopéré pleinement à l'enquête et que Vous avez respecté la présente Convention et la Convention relative au compte. Nous répondrons à Votre signalement d'un problème ou d'une Opération non autorisée dans un délai de 10 jours ouvrables et indiquerons quel remboursement, s'il en est, sera effectué à l'égard de toute perte que Vous avez subie. Un remboursement sera effectué à l'égard des pertes attribuables à un problème ou à une utilisation non autorisée durant cette période pourvu que, selon la prépondérance des probabilités, il soit démontré que Vous n'avez pas sciemment contribué au problème ou à l'Opération non autorisée et que Vous avez pris des mesures raisonnables afin de : (i) protéger la confidentialité de Votre Mot de passe, de Vos Questions de vérification personnelle ou de Votre Code de sécurité; (ii) prendre des mesures de sécurité afin de prévenir et de déceler la perte, le vol et l'accès non autorisé; (iii) agir immédiatement, dès que Vous avez reçu une Notification d'une Opération non autorisée ou pris connaissance d'une Opération non autorisée, afin d'atténuer toute perte supplémentaire et de signaler le problème à la Banque Laurentienne; et (iv) respecter la présente Convention, la Convention relative au compte et toute autre entente applicable. Une prolongation du délai de dix (10) jours peut être nécessaire si Nous Vous obligeons à fournir une déclaration écrite ou sous serment pour faciliter l'enquête.

Sous réserve de la loi applicable, Vous devez régler directement avec les Commerçants toutes les réclamations et tous les différends que Vous pourriez avoir. Nous ne sommes pas responsables des problèmes et des différends avec les Commerçants, y compris si un Commerçant ne consigne pas le paiement d'une facture, ne rembourse pas un montant, impose des frais additionnels comme des frais de retard ou des pénalités d'intérêt, ou prend toute autre mesure.

38. RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE

Vous ne tiendrez pas la Banque Laurentienne responsable dans les situations suivantes : i) les délais, les dommages ou les inconvénients causés par la défaillance opérationnelle ou le mauvais fonctionnement de Votre Carte de GA, d'un GA, de l'Appli Banque Laurentienne ou du Service *BLCDirect*, ou par Votre incapacité à accéder à un GA, à l'Appli Banque Laurentienne ou au Service *BLCDirect*; ii) la qualité des biens ou services obtenus en utilisant Votre Carte de GA, l'Appli Banque Laurentienne ou le Service *BLCDirect*; ou iii) une atteinte à la sécurité des données liée aux Renseignements personnels se trouvant sur Votre Carte de GA ou dans l'Appli Banque Laurentienne, le Site Web de la Banque Laurentienne ou d'autres systèmes de la Banque Laurentienne.

39. PLAINTES ET RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS

N'hésitez pas à Nous transmettre des commentaires ou des plaintes en tout temps. Au besoin, commencez par communiquer avec Votre conseiller de succursale ou l'équipe de Votre Centre d'affaires, ou l'un de Nos représentants du service à la clientèle :

Téléphone : 514 252-1846 ou 1 800 252-1846 (sans frais)

Télécopieur : 416 865-5930

Courriel : Rendez-Vous sur le site banquelaurentienne.ca et remplissez le formulaire apparaissant sur la page « *Contactez-nous* ».

Adresse : Requêtes clients Banque Laurentienne

1360, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 600, Montréal (Québec) H3G 0E5

Si Votre problème n'a pas été résolu, Vous pouvez communiquer avec :

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, REQUÊTES CLIENTS

1360, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 600, Montréal (Québec) H3G 0E5

Téléphone : 514 284-3987 ou 1 877 803-3731 (sans frais)

Télécopieur : 416 865-5930

Adresse courriel : requetes_clients@banquelaurentienne.ca

Le problème n'a pas été résolu à Votre satisfaction? Veuillez communiquer avec le bureau de résolution des plaintes, préférablement par écrit :

BUREAU DE RÉOLUTION DES PLAINTES

1360, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 600, Montréal (Québec) H3G 0E5

Téléphone : 1 800 479-1244 (sans frais) ou 514 284-7192

Télécopieur : 1 800 473-4790 (sans frais)

Adresse courriel : CBRP@banquelaurentienne.ca

Vous avez d'autres insatisfactions? Vous pouvez communiquer avec l'ombudsman des services bancaires et d'investissement aux coordonnées suivantes :

OMBUDSMAN DES SERVICES BANCAIRES ET D'INVESTISSEMENT (OSBI)

20, rue Queen Ouest, bureau 2400, C. P. 8, Toronto, (Ontario) M5H 3R3

Téléphone : sans frais 1 888 451-4519 ou 416 287-2877

Télécopieur : 416 225-4722 • ou 1 888 422-2865 (sans frais)

Adresse courriel : ombudsman@obsi.ca

Téléphone ATS : 1 844 358-3442

Site Web : obsi.ca/fr

Vous pouvez également communiquer avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada aux coordonnées suivantes :

AGENCE DE LA CONSOMMATION EN MATIÈRE FINANCIÈRE DU CANADA

427, avenue Laurier Ouest, 6^e étage, Ottawa (Ontario) K1R 1B9

Téléphone : 613 996-5454 • 1 866 461-3222 (sans frais)

Télécopieur : 1 866 814-2224 (sans frais)

Adresse courriel : info@fcac-acfc-gc-ca

Site Web : www.fcac-acfc.gc.ca

AUTRES RECOURS

Pour toute plainte concernant la protection de Vos Renseignements personnels, Vous pouvez Vous adresser au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada aux coordonnées suivantes :

30, rue Victoria, Gatineau (Québec) K1A 1H3

Téléphone : 819 994-5444 ou 1 800 282-1376 (sans frais)

Téléphone (ATS) : 819 994-6591

Télécopieur : 819 994-5424

Si Vous avez des questions, préoccupations ou insatisfactions relativement aux mesures que Nous prenons pour mieux desservir les aînés¹ en application du Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés, veuillez Vous adresser à :

Champion des aînés de la Banque Laurentienne

1360, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 600,

Montréal (Québec) H3G 0E5

Adresse courriel : champion_aines@blcgf.ca

40. PROCÉDURES POUR TRAITER LES OPÉRATIONS NON AUTORISÉES ET AUTRES PROBLÈMES LIÉS AUX OPÉRATIONS

En cas de problème touchant une Opération des Services *BLCDirect* ou d'Opération non autorisée des Services *BLCDirect* ou de l'Appli Banque Laurentienne, Vous signalerez le problème immédiatement à la Banque Laurentienne. Nous mènerons une enquête et répondrons au problème en temps opportun. Nous ne Vous empêcherons pas de manière déraisonnable d'utiliser le Compte faisant l'objet du différend, pourvu qu'il soit raisonnablement évident que Vous n'avez pas causé le problème ou l'Opération non autorisée ou que Vous n'y avez pas contribué, que Vous avez pleinement coopéré à l'enquête et que Vous avez respecté la présente Convention et la Convention relative au compte. Nous répondrons aux signalements d'un problème ou d'une Opération non autorisée dans un délai de dix jours ouvrables et, dans un délai raisonnable par la suite, Nous indiquerons quel remboursement, s'il en est, sera effectué à l'égard de toute perte que Vous avez subie. Un remboursement sera effectué à l'égard des pertes attribuables à un problème ou à une Opération non autorisée durant cette période pourvu que Vous ayez respecté la présente Convention et qu'il soit démontré, selon la prépondérance des probabilités, que Vous avez pris toutes les mesures raisonnables et nécessaires pour :

- i. protéger la confidentialité du Mot de passe, des Questions de vérification personnelle et du Code de sécurité, comme il est requis par la présente Convention et la Convention relative au compte;
- ii prendre des mesures de sécurité afin de prévenir et de déceler la perte, le vol et l'accès non autorisé, comme il est requis par la présente Convention et la Convention relative au compte; et
- iii agir immédiatement, dès que Vous avez reçu une Notification d'une Opération non autorisée ou pris connaissance d'une Opération non autorisée, afin d'atténuer toute perte supplémentaire et de signaler le problème à la Banque Laurentienne.

41. FRAIS DE LA BLC

Vous reconnaissez avoir été informé des frais applicables actuellement en vigueur pour les services disponibles aux termes de la présente Convention, et des frais de service stipulés dans le Guide sur les frais « Mon argent » ou le guide « Mes outils transactionnels », dans sa version modifiée de temps à autre par la Banque Laurentienne, y compris, sans limiter la portée générale de ce qui précède, les frais de traitement ou de recherche reliés à ce qui suit : i) une saisie, une demande de paiement ou de renseignements faite dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire intentée par un Tiers conformément aux lois applicables; ii) une demande visant à obtenir des antécédents de crédit; et iii) une demande de recherche faite par Vous, et Vous paierez ces frais. Vous autorisez la BLC à débiter ces frais (y compris les commandes de chèques) directement de Votre Compte. Tous les frais applicables seront retirés de Votre Compte le dernier jour de chaque mois ou à toute autre fréquence convenue, à partir du mois où Vous êtes abonné à des services ou à des produits. Si Vous annulez Votre abonnement, les frais applicables au mois courant ne seront pas retirés de Votre Compte; toutefois, le barème régulier des frais sera appliqué rétroactivement à Votre Compte le premier jour du mois courant.

La Banque Laurentienne peut modifier, à tout moment, les frais applicables à tous Vos Services en affichant son nouveau barème de frais dans ses succursales ou Centres d'affaires, à ses GA, sur le Site Web de la Banque Laurentienne ou, si Vous recevez un relevé, en Vous le faisant parvenir. Ces modifications entreront en vigueur soixante (60) jours après avoir été affichées pour la première fois ou, dans le cas d'un relevé, trente (30) jours après la date d'envoi du nouveau barème de frais.

42. CHARGES ET FRAIS IMPOSÉS PAR DES TIERS

Vous êtes seul responsable de Vos Appareils mobiles (y compris de l'achat, de l'entretien, de l'utilisation, du fonctionnement et de la performance de ceux-ci) et de tous les frais de communication (y compris les frais d'accès ou d'utilisation cellulaires, de données, Wi-Fi, Internet et réseau) dans le cadre de l'accès à l'Appli Banque Laurentienne, aux Services BLC*Direct*, à d'autres services et aux Services ou de leur utilisation, au moyen des Appareils mobiles.

43. TAXES

La Banque Laurentienne peut retenir de Votre Compte toutes les sommes qu'elle peut percevoir, en Votre nom, pour toutes les taxes applicables aux produits et services si elle est tenue de le faire en vertu de la loi.

Le Déposant s'engage à informer la Banque Laurentienne de tout changement en lien avec son statut de résident canadien et à rembourser à la Banque Laurentienne tout montant qu'il a payé à la suite d'une demande provenant d'une autorité fiscale compétente.

44. MANDAT

La Banque Laurentienne est autorisée à endosser en Votre nom tout Effet porté au crédit de Votre Compte qui lui a été donné aux fins d'acceptation ou d'encaissement.

45. MODIFICATIONS ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La Banque Laurentienne peut modifier, à tout moment, les modalités de la présente Convention ainsi que les services régis par la présente Convention, en affichant les modifications dans ses succursales ou Centres d'affaires, à ses GA, sur le Site Web de la Banque Laurentienne, dans l'Appli Banque Laurentienne ou, si Vous recevez un relevé, à l'aide d'un avis écrit ou électronique. Une copie des modifications sera mise à Votre disposition dans les succursales ou Centres d'affaires. Ces modifications entreront en vigueur dix (10) jours après avoir été affichées pour la première fois ou à la date de l'avis. L'utilisation de Votre Carte de GA ou de Votre Compte (y compris par l'intermédiaire de l'utilisation des Services) après la date d'entrée en vigueur d'une modification constituera la preuve de Votre acceptation des modifications apportées à la Convention.

La Banque Laurentienne se réserve le droit de suspendre l'utilisation de Votre Compte, d'en limiter Votre utilisation ou de le fermer, à tout moment, sur présentation d'un avis si Vous ne respectez pas les dispositions de la présente Convention ou de toute entente connexe, ou si Vous déposez un Effet qui s'avère altéré, contrefait ou frauduleux, ou si Vous effectuez une Opération suspecte, inhabituelle, irrégulière, frauduleuse ou abusive, ou si Vous êtes victime de fraude ou dans le cas d'un différend ou d'une instruction contradictoire entre les titulaires de Compte conjoint en rapport avec le Compte jusqu'à ce que la situation soit résolue.

Si la Banque Laurentienne résilie la présente Convention, Vous devez immédiatement rembourser tout montant dû à la Banque Laurentienne.

Vous demeurez responsable des Effets tirés sur Votre Compte ou déposés dans celui-ci qui sont en attente et non compensés, même après que Votre Compte aura été fermé par la Banque Laurentienne ou Vous-mêmes. La Banque Laurentienne demeure propriétaire de la Carte de GA et peut en restreindre l'utilisation, ou peut résilier la présente Convention et Votre droit d'utiliser la Carte de GA, à tout moment, avec ou sans motif valable, et sans avis à Votre intention. Vous retournerez la Carte de GA à la Banque Laurentienne ou désactiverez le Service sur Votre Appareil mobile sur demande.

Vous pouvez annuler la présente Convention ou les Services offerts en avisant la Banque Laurentienne. Tout avis de résiliation ne Vous libère pas des obligations contractées aux termes de la présente Convention.

46. CONSENTEMENT À LA COLLECTE, L'UTILISATION ET LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Groupe BLC collecte, utilise et divulgue Vos Renseignements personnels suivant Nos pratiques en matière de protection des Renseignements personnels. Ces pratiques sont plus amplement détaillées dans sa Déclaration de confidentialité ainsi que dans la brochure « Questions de discrétion », toutes deux disponibles en ligne au : <https://www.banquelaurentienne.ca/fr/securete.html>. Les principaux éléments sont les suivants :

46.1 Renseignements personnels. Dans le cadre de sa relation avec Vous et pour les fins énoncées ci-après, Groupe BLC recueille des Renseignements personnels Vous concernant. Les Renseignements personnels recueillis par Groupe BLC varient selon le type de produits ou services auxquels Vous adhérez et Votre situation particulière. Les Renseignements personnels sont principalement recueillis de Vous lorsque Vous les fournissez par écrit ou verbalement ou lorsque cela découle de Votre utilisation de produits et de services (par exemple, Votre historique transactionnel). Certains Renseignements personnels peuvent également être recueillis d'autres sources, comme cela est décrit ci-dessous.

46.2 Collecte, utilisation et divulgation de Vos Renseignements personnels : Groupe BLC recueille et utilise Vos Renseignements personnels pour **établir** une relation avec Vous. Les fins pour lesquelles Vos Renseignements personnels et les Renseignements personnels de chaque Utilisateur autorisé sont recueillis, utilisés et divulgués incluent :

- a. vérifier Votre identité et l'identité de chaque Utilisateur autorisé et l'exactitude de Vos renseignements;
- b. Vous donner accès à un produit ou service ou Vous permettre d'acheter un produit ou service, y incluant les Services en ligne, ou d'y souscrire et s'assurer que les transactions liées sont prises en charge et mises en œuvre;
- c. permettre à Groupe BLC de livrer, administrer et améliorer les produits et services, y incluant les Services en ligne, qui Vous sont fournis et communiquer avec Vous à ce sujet, notamment à des fins de formation et d'assurance qualité;
- d. Vous donner accès aux Services; créer, établir et administrer Vos comptes et répondre à Vos demandes ou aux demandes d'un fournisseur. Si Vous téléchargez et/ou utilisez une de Nos applications, Nous pourrions Vous demander et recueillir les renseignements requis pour vérifier Votre identité. Nous pourrions également enregistrer les données de géolocalisation de l'adresse IP pour bloquer l'accès des utilisateurs qui se trouvent à l'extérieur du Canada;
- e. évaluer Votre situation financière et cerner Vos besoins, notamment pour Vous offrir des conseils financiers et de crédit qui Vous conviennent;
- f. déterminer Votre admissibilité à des produits et services;
- g. surveiller ou enregistrer Vos interactions avec Groupe BLC lors d'appels téléphoniques ou de vidéoconférences ou lors de l'utilisation de moyens automatisés, notamment le Site Web de la Banque Laurentienne, en ayant recours à des moyens de surveillance comme l'enregistrement vidéo à l'intérieur et à l'extérieur des succursales, des Centres d'affaires, des guichets automatiques et d'autres endroits de la Banque Laurentienne;
- h. faire affaire avec Vous;
- i. se conformer à une citation à comparaître, à un mandat ou à toute autre ordonnance d'un tribunal, ou à ce qui peut être autrement requis ou autorisé par la loi ou par tout organisme de réglementation compétent;
- j. Vous protéger, ainsi que Groupe BLC et Nos clients, contre les erreurs, les omissions, la fraude et les activités criminelles, y compris au moyen d'activités de prévention, de détection et d'enquête en matière de fraude, de blanchiment d'argent, de cybermenaces et d'autres risques et menaces semblables;
- k. soutenir la gestion des risques et des opérations de Groupe BLC, y compris, mais sans s'y limiter, le recouvrement de toute créance jusqu'au paiement intégral de tout montant dû à Groupe BLC, le respect des requis juridiques et réglementaires et les communications avec les organismes de réglementation; et
- l. effectuer des analyses, plus particulièrement pour comprendre les clients de Groupe BLC et élaborer ou personnaliser des produits, des services et l'expérience utilisateur, notamment en Vous offrant de participer à des sondages, ou fournir à Nos fournisseurs de services de la rétroaction ou des statistiques concernant leurs services.

Nous pourrions obtenir des Renseignements personnels et des rapports à Votre sujet auprès d'Equifax Canada Co., de Trans Union du Canada, Inc. ou de toute autre agence d'évaluation du crédit. Vous pouvez accéder à Vos Renseignements personnels dans les dossiers des agences de crédit et corriger Vos renseignements en communiquant directement avec elles par l'intermédiaire de leurs sites Web respectifs : www.consumer.equifax.ca et www.transunion.ca/fr.

À moins d'y être tenue ou autorisée en vertu de la loi, Groupe BLC ne recueillera pas, n'utilisera pas et ne divulguera pas Vos Renseignements personnels à d'autres fins ou à des fins nouvelles sans Votre consentement.

46.3 Tiers. Pourvu que ce soit aux fins énoncées ci-dessus, Groupe BLC est autorisé à recueillir Vos Renseignements personnels auprès de Tiers ou à divulguer Vos Renseignements personnels à des Tiers dans les cas suivants :

- a. Vous autorisez Groupe BLC à transmettre Vos Renseignements personnels à ses employés, filiales, agents, mandataires et fournisseurs de services agissant en Son nom qui doivent y avoir accès pour des raisons professionnelles ou dans le cadre de l'exercice raisonnable de leurs fonctions, lesquels sont tenus de préserver la confidentialité de ces renseignements. Vous autorisez également Groupe BLC à divulguer Vos Renseignements personnels à une personne qui, de l'avis raisonnable de Groupe BLC, agit au nom de la personne devant avoir accès aux Renseignements personnels, par exemple au moyen d'une procuration;
- b. Vous autorisez Groupe BLC à recueillir ou à divulguer Vos Renseignements personnels à des Tiers fournisseurs de services qui sont tenus de maintenir la confidentialité de ces renseignements. Les Tiers fournisseurs de services de Groupe BLC offrent des services tels que des services transactionnels, d'assurance (et de réassurance), de technologie, de préparation de documents et de matériel, d'envoi postal/électronique, de messagerie, de gestion de trésorerie, de gestion de client et de service, de stockage de documents, de tenue de dossiers et de transport de valeurs; ces fournisseurs de services peuvent être situés à l'extérieur du Québec (y compris aux États-Unis);
- c. jusqu'au paiement intégral de tout montant dû à Groupe BLC, ou jusqu'à la fermeture de Vos Services, Vous autorisez Groupe BLC à faire ce qui suit sans nécessité d'un consentement additionnel :
 - i. recueillir et communiquer des renseignements concernant Votre solvabilité ou Votre situation financière auprès de personnes légalement autorisées et, lorsqu'applicable, toute agence d'évaluation de crédit, tout agent de renseignements personnels, toute personne mentionnée dans des rapports de crédit obtenus, toute institution financière, toute administration fiscale, tout créancier, tout employeur, tout organisme public, tout assureur hypothécaire ou toute autre personne fournissant des références, et Vous autorisez ces personnes à divulguer les renseignements demandés;
 - ii. obtenir Vos rapports de crédit auprès des agences d'évaluation de crédit et utiliser ces rapports aux fins de toute demande de crédit ou de protection contre les découverts, de renouvellement, de refinancement, de

recouvrement ou de gestion en lien avec un produit de crédit existant, et utiliser ces rapports afin de vérifier Votre solvabilité actuelle et continue, se conformer aux exigences réglementaires (notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent) et évaluer et gérer le risque de Groupe BLC; et

- iii. demander, sans obtenir de consentement supplémentaire ni Vous en aviser, des rapports de crédit à tout moment qu'il juge approprié, afin d'évaluer les risques de crédit sur une base continue, et obtenir le rapport complet sur Vos antécédents de crédit s'il a des motifs raisonnables de le demander (comme pour le recouvrement d'une dette, par exemple), que Votre consentement préalable ait été obtenu ou non.
- d. Vous autorisez Groupe BLC à divulguer Vos Renseignements personnels :
 - i. à tout assureur d'un produit d'assurance auquel Vous adhérez ou souscrivez accessoirement avec Votre carte Visa ou tout autre produit offert par Groupe BLC, afin de gérer Votre couverture d'assurance;
 - ii. aux autorités compétentes en vue de se conformer à une citation à comparaître, à un mandat ou à toute autre ordonnance d'un tribunal, ou à ce qui peut être autrement requis ou autorisé par la loi ou par tout organisme de réglementation ayant compétence à l'égard de Groupe BLC, d'une de ses filiales, ou d'un de ses fournisseurs de services;
 - iii. en cas de fraude, d'enquête, de violation d'une entente ou de violation de la loi et dans tout autre cas autrement autorisé ou requis par la loi applicable;
 - iv. à d'autres institutions financières lorsque la communication interbancaire est requise pour détecter, réprimer, prévenir ou contenir la fraude, pendant des enquêtes relatives à la violation d'une entente ou dans le cas d'une infraction à la loi;
 - v. à un Tiers avec lequel Nous envisageons ou concluons une transaction commerciale impliquant des Renseignements personnels, comme la vente ou la titrisation d'actifs, Nous pouvons partager les informations avec les autres parties à la transaction;
 - vi. aux exploitants de réseaux de cartes de paiement, afin d'exploiter ou d'administrer le système de cartes de paiement qui accompagne les Services ou les Comptes que Vous détenez chez Nous (y compris tout produit ou service fourni ou mis à disposition par les exploitants de réseaux de cartes de paiement dans le cadre de Vos Services ou Comptes avec Nous);
 - vii. aux Commerçants aux fins de protection contre la fraude ou dans le cadre du service de mise à jour de Compte;
 - viii. à Visa Canada et ses agents lorsque Groupe BLC est avisé que Vous avez gagné un prix dans le cadre d'une promotion de Visa Canada pour laquelle la participation est automatique; et
 - ix. à des partenaires de marketing et à des Tiers fournisseurs de services à des fins de recherche ou de statistiques telles que, par exemple, le nombre de Nos clients habitant dans un secteur ou un code postal en particulier qui détiennent un produit ou un service en particulier.

46.4 Cession. Vous reconnaissez que Groupe BLC peut, à tout moment, sans Vous en informer, céder Vos produits et services, notamment Vos Services en ligne, à toute personne et que le cessionnaire peut être tenu de conserver Vos Renseignements personnels pendant un certain temps, conformément aux lois applicables.

46.5 Numéro d'assurance sociale. Le Déposant autorise Groupe BLC à fournir son numéro d'assurance sociale (« **NAS** ») aux autorités fiscales, lorsque cela est requis par la loi, notamment aux fins de déclaration de revenus ou de détermination de résidence fiscale. Lorsque la loi l'exige à ces fins, le NAS du Déposant est obligatoire. Pour les vérifications de solvabilité financière (le cas échéant), le Déposant comprend que la fourniture de son NAS est facultative et que si le Déposant choisit de fournir son NAS sur un formulaire de demande, son NAS sera utilisé par Groupe BLC pour s'assurer de l'exactitude des renseignements obtenus au sujet du Déposant auprès des agences d'évaluation de crédit. Groupe BLC peut également utiliser le NAS du Déposant à des fins d'identification ou de consolidation de données, lesquelles fins sont optionnelles. Le Déposant peut refuser l'utilisation à ces fins et à toute autre fin optionnelle sans que Groupe BLC puisse refuser de fournir au Déposant les produits et services applicables si le Déposant y a droit. Le Déposant comprend toutefois que le fait de refuser ou de retirer son consentement pourrait empêcher Groupe BLC de fournir au Déposant un accès à certains produits ou services.

Le Déposant peut révoquer cette autorisation à l'usage de son NAS pour des fins d'identification en communiquant avec Notre Centre Télébancaire au 514 252-1846 (région de Montréal) ou sans frais au 1 800 252-1846, sept jours sur sept, entre 8 h et 20 h (heure de l'Est) ou avec sa succursale de la Banque Laurentienne.

46.6 Renseignements personnels à l'extérieur du Canada. Si les services sont fournis par Groupe BLC ou Nos Tiers fournisseurs de services à partir d'autres pays que le Canada (y incluant les États-Unis) ou si des données contenant Vos Renseignements personnels sont déplacées et se trouvent dans un autre pays que le Canada, Vous comprenez que Groupe BLC ou Nos Tiers fournisseurs de services peuvent être tenus de divulguer Vos Renseignements personnels aux autorités de cette juridiction en vertu des lois applicables de cette juridiction.

46.7 Mise à jour des renseignements personnels. Lorsque Vous mettez à jour des Renseignements personnels concernant un produit ou un service particulier, ces Renseignements personnels mis à jour seront considérés comme étant les plus récents et Groupe BLC est autorisé à mettre à jour ses dossiers en conséquence pour tous les autres produits et services financiers que Vous détenez (à sa discrétion). Vous reconnaissez que Vous avez la responsabilité d'informer Groupe BLC de tout changement à l'égard de Vos Renseignements personnels, par l'un des moyens suivants : (i) en communiquant immédiatement avec le Centre Télébancaire au 514 252-1846 (région de Montréal) ou au 1 800 252-1846 (sans frais), entre 8 h et 20 h, heure normale de l'Est, sept jours sur sept; (ii) en modifiant l'information Votre profil BLC *Direct* ou par l'entremise de toute plateforme offerte par l'intermédiaire des Services Vous permettant de mettre à jour Vos Renseignements Personnels; ou (iii) en communiquant avec Votre succursale ou Centre d'affaires de la Banque Laurentienne..

46.8 Communications Marketing : Dans le but de bénéficier d'un service de qualité et d'obtenir des renseignements sur les produits et services financiers offerts par la Banque Laurentienne, ses filiales (telles que B2B Banque et BLC Services Financiers Inc.) et ses partenaires, Vous comprenez que la Banque Laurentienne peut divulguer Vos Renseignements personnels à ses filiales et ses Tiers fournisseurs de services afin que la Banque Laurentienne, ses filiales et ses Tiers fournisseurs de services puissent (i) Vous faire parvenir des communications promotionnelles sur leurs produits et services,

y compris des communications personnalisées telles que des produits de crédit préapprouvés, et (ii) Vous transmettre de telles communications par diverses méthodes, notamment par courrier, par téléphone et par messages électroniques (ex. : par courriel, messagerie texte, messagerie d'un média social, etc.). Vous pouvez révoquer cette autorisation en tout temps au moyen d'un avis raisonnable, par l'intermédiaire du Service *BLC Direct* ou d'une plateforme des Services offrant cette option, ou en communiquant avec le Centre Télébancaire au 514 252-1846 (région de Montréal) ou au 1 800 252-1846 (sans frais), entre 8 h et 20 h, heure normale de l'Est, sept jours sur sept. Vous comprenez que Vous pouvez continuer à recevoir des communications liées à Votre Compte et des communications transactionnelles même si Vous Vous désinscrivez des communications marketing et promotionnelles.

46.9 Droit d'accès à Vos Renseignements personnels. La Banque Laurentienne Vous permet d'accéder aux renseignements auxquels Vous avez droit en vertu de la loi, et Vous reconnaissez que Vous devez transmettre Votre demande au Centre Télébancaire de la Banque Laurentienne par téléphone au 514 284-3987 (région de Montréal) ou au 1 877 803-3731 (sans frais). Des frais peuvent s'appliquer.

Vous pouvez également communiquer avec Requêtes clients Banque Laurentienne

1360, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 600,

Montréal (Québec) H3G 0E5

Tél. : 514 284-3987 ou 1 877 803-3731 (sans frais)

requetes_clients@banquelaurentienne.ca.

46.10 Droit de retirer Votre consentement. Vous avez le droit, à tout moment, de révoquer Votre consentement à la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements par Groupe BLC, en Nous fournissant un avis raisonnable et en comprenant, toutefois, que (1) la révocation de Votre consentement peut limiter ou empêcher Groupe BLC de Vous fournir ou de continuer à Vous fournir certains produits et services; et (2) Groupe BLC peut avoir des exigences juridiques, réglementaires ou contractuelles pour recueillir, utiliser ou divulguer certains de Vos Renseignements personnels pour lesquels Vous ne pouvez pas retirer Votre consentement. Pour révoquer Votre consentement, communiquez avec la Banque Laurentienne par l'intermédiaire de Notre Centre Télébancaire au 514 252-1846 (région de Montréal) ou sans frais au 1 800 252-1846, sept jours sur sept, entre 8 h et 20 h (heure de l'Est).

46.11. Obtention de Renseignements sur toute autre personne. Vous confirmez qu'avant de fournir à Groupe BLC des Renseignements personnels pour le compte d'une autre personne (par exemple, et selon le cas, les propriétaires, les associés, les partenaires, les commandités, les commanditaires, les membres, les constituants, les bénéficiaires, les fiduciaires, les actionnaires et les administrateurs autorisés, ainsi que les signataires, les dirigeants, les représentants et les utilisateurs autorisés), Vous avez obtenu le consentement préalable de cette personne ou Vous êtes autrement légalement autorisé à fournir ces renseignements. Les Renseignements personnels obtenus par Groupe BLC seront utilisés et divulgués conformément aux pratiques de la Banque Laurentienne en matière de protection des Renseignements personnels. À la demande de Groupe BLC, Vous fournirez les Renseignements personnels après avoir reçu, le cas échéant, le consentement de toute personne agissant au nom d'une entreprise, aux fins identifiées dans la présente section.

46.12 Tiers fournisseurs de services. Vous comprenez que Groupe BLC peut faire appel à des Tiers fournisseurs de services, ou impartir des fonctions à des Tiers fournisseurs de services pour recueillir, traiter, utiliser, divulguer ou stocker Vos Renseignements personnels à tout moment, y compris pour l'accès aux Services. Dans ces cas, Votre consentement à la collecte, l'utilisation et la divulgation de Vos Renseignements personnels s'étend à ces Tiers fournisseurs de services, dans la mesure où cela est nécessaire pour que ces derniers fournissent les services qui leur sont impartis par Groupe BLC, et ce, aux fins énoncées dans le présent article 46. Vous comprenez également que les ententes conclues entre Groupe BLC et de tels Tiers fournisseurs de services (actuels ou futurs) imposent que ces Tiers fournisseurs de services se conforment aux exigences légales en matière de confidentialité qui s'appliquent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de Vos Renseignements personnels, et qui les régissent.

47. APPAREILS MOBILES ASSOCIÉS

Vous autorisez la Banque Laurentienne et les Tiers fournisseurs de services à recueillir et à stocker de l'information sur les Appareils mobiles utilisés pour Vous connecter à Votre Compte. Ces Appareils mobiles seront associés à Votre Compte. Si un Appareil mobile associé est vendu ou donné à un Tiers, Vous pouvez désassocier l'Appareil mobile en suivant les instructions disponibles sur le Site Web de la Banque Laurentienne, à l'adresse : https://www.banquelaurentienne.ca/fr/faq/1_faq.sn.

48. EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ LIÉES À L'APPLICATION MOBILE

Pour pouvoir utiliser l'Appli Banque Laurentienne, Vous devez : a) être un Déposant ou un Utilisateur autorisé d'un Compte en règle auprès de la Banque Laurentienne; b) avoir un Appareil mobile; c) être un utilisateur inscrit des Services *BLC Direct*; et d) satisfaire à toute autre exigence liée à l'accès à l'Appli Banque Laurentienne ou à son utilisation qui est spécifiée par la Banque Laurentienne.

La nature des Services qui Vous sont offerts peut varier selon que Vous êtes un Déposant ou un Utilisateur autorisé. Dans le même ordre d'idées, les actions qu'un signataire ou qu'un administrateur peut faire dans le Compte dépend des pouvoirs qui lui sont conférés, ou qui sont mis à jour, selon le cas, par l'Utilisateur autorisé.

Lorsqu'il nomme un Délégué lecture seule ou un Délégué transactionnel, le Signataire autorisé autorise cette personne à accéder à l'information concernant le Compte et, si des Opérations en ligne sont permises par l'intermédiaire des Services, à effectuer des Opérations en ligne au nom du Signataire autorisé. L'Utilisateur autorisé et l'entreprise acceptent la responsabilité de toutes les pertes pouvant découler de toute utilisation non autorisée des Services, y compris si un administrateur ou un signataire abuse de ses pouvoirs d'une façon ou d'une autre.

49. APPAREIL MOBILE VENDU OU JETÉ

Si Vous avez l'intention de vendre, de donner ou de jeter Votre Appareil mobile, Vous devez d'abord supprimer l'Appli Banque Laurentienne de Votre Appareil mobile.

50. RÉSILIATION OU SUSPENSION DE L'APPLICATION DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Vous pouvez cesser d'utiliser l'Appli Banque Laurentienne et les Services *BLCDirect* à tout moment en communiquant avec la Banque Laurentienne. La Banque Laurentienne peut mettre fin à Votre utilisation de l'Appli Banque Laurentienne et des Services *BLCDirect*, ou la suspendre, pour quelque raison que ce soit sans Vous en informer à l'avance.

51. SÉCURITÉ DU TERMINAL D'ACCÈS

Sans limiter la portée de l'article 17, il Vous est interdit d'utiliser l'Appli Banque Laurentienne et les Services *BLCDirect* sur un Terminal d'accès lorsque Vous savez ou soupçonnez que sa sécurité ou son intégrité ont été compromises (p. ex. lorsque l'Appareil mobile a été « débridé » ou que ses mécanismes de sécurité ont été contournés). Vous serez uniquement responsable des pertes subies, des dommages causés et des dépenses engagées en raison de Votre utilisation de l'Appli Banque Laurentienne et des Services *BLCDirect* sur un Appareil mobile ou un Terminal d'accès compromis. De plus, Vous reconnaissez que Vous maintiendrez adéquatement la sécurité de Votre Appareil mobile et de Vos Terminaux d'accès utilisés dans le cadre de l'Appli Banque Laurentienne et des Services *BLCDirect* en les protégeant à l'aide d'un code d'accès sécurisé ou de la biométrie, en sachant où il se trouve à tout moment et en gardant à jour les versions les plus récentes du système d'exploitation, des correctifs de sécurité et des logiciels antivirus et antiespion. Vous ne permettrez pas à d'autres personnes de stocker leurs données biométriques sur Votre Appareil mobile. Si Vous perdez Votre Appareil mobile ou Votre Terminal d'accès personnel, Vous agirez le plus rapidement possible pour prévenir toute utilisation non autorisée.

52. GARANTIES ET RESPONSABILITÉS

Vous reconnaissez et acceptez que : a) Nous ne garantissons pas l'exploitabilité ou la fonctionnalité de l'Appli Banque Laurentienne et des Services *BLCDirect* ni qu'ils seront disponibles pour effectuer une Opération; b) Nous ne garantissons pas qu'un Commerçant particulier offrira le mode de paiement accessible par l'intermédiaire de l'Appli Banque Laurentienne et des Services *BLCDirect*; c) Votre utilisation d'un service de Tiers (qui inclut l'Appli Banque Laurentienne) est à Votre seul risque, et les services de Tiers sont fournis « tels quels » et « tels que disponibles »; d) même si tous les efforts sont déployés afin de s'assurer que les renseignements et les documents figurant sur le site *BLCDirect*, y compris le texte, les graphiques, les liens vers d'autres ressources Internet et tout autre article, sont exacts, ils sont fournis « tels quels » « là où ils se trouvent »; et e) Nous ne garantissons pas la disponibilité ou l'exploitabilité des réseaux sans fil ou d'un Appareil mobile. Vous comprenez que Vous devriez garder Votre Carte de GA physique avec Vous pour l'utiliser si l'Appli Banque Laurentienne et les Services *BLCDirect* ne sont pas disponibles pour quelque raison que ce soit. De plus, Vous exonérez explicitement la Banque Laurentienne, tous ses partenaires et les Tiers fournisseurs de services associés de toute responsabilité quelle qu'elle soit se rapportant à l'Appli Banque Laurentienne et aux Services *BLCDirect* et, par extension, leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, y compris, sans s'y limiter, toute responsabilité liée à la vente, à la distribution, à l'utilisation ou à la performance ou non-performance de l'Appli Banque Laurentienne et des Services *BLCDirect*. Vous reconnaissez et confirmez que les droits de propriété intellectuelle respectifs appartiennent à la Banque Laurentienne, à ses partenaires et aux Tiers fournisseurs de services associés.

La Banque Laurentienne ne fournit aucune garantie expresse, implicite ou légale quant à l'exactitude, la qualité, la suffisance, l'utilité, l'exhaustivité, l'actualité, le fonctionnement, la fiabilité, l'absence de contrefaçon ou l'application de l'information ou des documents à un but particulier, et se dégage expressément de toute responsabilité à cet égard.

53. AUTRES GARANTIES

Vous reconnaissez et convenez que Vous Vous abstenrez de :

- a) désassembler, rétroconcevoir, décompiler ou autrement tenter d'extraire le code source des Services *BLCDirect*, de l'infrastructure de l'Appli Banque Laurentienne ou de tout service de Tiers, ou d'une partie de ceux-ci;
- b) altérer, tenter de contourner, détruire, occulter, cacher, modifier ou enlever des avis (y compris des avis de droits exclusifs), les codes ou les verrous exclusifs, les moyens d'identification, les outils de droits numériques ou les renseignements de gestion numériques, les mesures de protection technologiques, les mesures de sécurité ou de contrôle, ou les ententes visant les Services *BLCDirect*, l'Appli Banque Laurentienne ou un service de Tiers, ou s'y rapportant;
- c) copier, reproduire, modifier, vendre, louer, distribuer, concéder en sous-licence, traduire ou exploiter de façon commerciale, de quelque façon que ce soit, les Services *BLCDirect*, l'infrastructure de l'Appli Banque Laurentienne ou tout service de Tiers, ou une partie de ceux-ci, ou d'en faire des œuvres dérivées;
- d) tenter d'obtenir un accès non autorisé aux Services *BLCDirect*, à l'infrastructure de l'Appli Banque Laurentienne ou à tout service de Tiers;
- e) nuire à l'intégrité ou à la performance des Services *BLCDirect*, de l'infrastructure de l'Appli Banque Laurentienne ou d'un service de Tiers, ou de les perturber;
- f) fournir à la Banque Laurentienne ou à ses Tiers fournisseurs de services (y compris Central 1) du contenu comportant des virus, des vers, des chevaux de Troie ou d'autres composants dangereux; ou
- g) donner accès aux Services *BLCDirect*, à l'infrastructure de l'Appli Banque Laurentienne ou à tout service de Tiers à quiconque sans le consentement préalable écrit de la Banque Laurentienne ou de ses Tiers fournisseurs de services.

En outre, Vous reconnaissez et acceptez d'utiliser l'Appli Banque Laurentienne et tous les renseignements disponibles par l'intermédiaire de l'App Store d'Apple^{MC} et du Google Play Store d'Android^{MC} à Vos propres risques et sous réserve de leurs modalités et conditions, politiques et ententes applicables.

Vous reconnaissez que l'accès à l'Appli Banque Laurentienne ou au moyen d'un Appareil mobile qui restreint la quantité de contenu que Vous pouvez voir pourrait ne pas proposer la totalité des caractéristiques, des fonctionnalités, des renseignements ou du contenu disponibles par l'intermédiaire d'autres sites Web et Vous convenez d'accéder régulièrement aux Services *BLCDirect* sur le Site Web de la Banque Laurentienne ou sur d'autres sites Web (autrement qu'à l'aide de l'Appli Banque Laurentienne ou d'un Appareil mobile) qui ne restreignent pas le contenu pouvant être vu sur ceux-ci.

54. CALCULATEURS ET OUTILS

Les calculs ou les projections sont donnés à titre indicatif seulement, à moins d'indication contraire, et ne sont pas garantis comme étant exacts ou exhaustifs.

55. SERVICES FONDÉS SUR LA LOCALISATION (SEULEMENT APPLICABLE SI L'APPLICATION MOBILE EST UTILISÉE DANS LE CADRE DE SERVICES FONDÉS SUR LA LOCALISATION)

Vous reconnaissez que l'Appli Banque Laurentienne et les Services *BLCDirect* peuvent être utilisés dans le cadre de services fondés sur la localisation et Vous acceptez que Nous puissions recueillir, transmettre, traiter, afficher, divulguer, conserver ou utiliser les données fondées sur la localisation, lesquelles deviennent partie de Vos Renseignements personnels.

56. CONDITIONS DE LA LICENCE D'UTILISATION

Vous convenez de ne pas copier, modifier, adapter, traduire, ni créer d'œuvres dérivées de l'Appli Banque Laurentienne ou de toute partie des Services. Vous ne concéderez pas de licence ni de sous-licence visant l'Appli Banque Laurentienne, ne ferez pas la commercialisation ou la distribution de celle-ci, ni n'en fournirez de copies à un tiers. Vous ne tenterez pas de rétroconcevoir, de décompiler ou de désassembler toute partie de l'Appli Banque Laurentienne ni d'apporter de corrections aux erreurs d'une partie de celle-ci, et Vous n'utiliserez pas de partie de l'Appli Banque Laurentienne pour obtenir l'accès à des applications logicielles d'interconnexion à cette fin.

57. COMPÉTENCE

Vous reconnaissez que la présente Convention est assujettie aux lois et aux territoires de compétence tels qu'ils sont définis par la Banque Laurentienne à l'article 58, sans égard au lieu où Vous téléchargez ou activez l'Appli Banque Laurentienne et les Services *BLCDirect*. Vous comprenez que Nous pouvons surveiller la conformité aux présentes modalités et les faire appliquer. Vous déclarez que Vous résidez actuellement au Canada.

Les produits et les services décrits dans les pages du Site Web de la Banque Laurentienne ou de l'Appli Banque Laurentienne sont offerts uniquement dans les territoires où ils peuvent légalement être offerts aux fins de vente. De plus, tous les produits et services sont assujettis aux modalités des différentes ententes propres à chacun d'eux.

Vous reconnaissez et convenez que, même si Vous pouvez accéder au Site Web de la Banque Laurentienne ou à l'Appli Banque Laurentienne dans d'autres territoires à l'extérieur du Canada, certains aspects des Services ou certains renseignements sur le Site Web de la Banque Laurentienne pourraient ne pas être disponibles pour Vous dans ces territoires. Si Vous accédez aux Services, à l'Appli Banque Laurentienne ou au Site Web de la Banque Laurentienne à l'extérieur du Canada ou les utilisez, Vous le faites à Vos propres risques, et Vous assumez toute la responsabilité de Vous conformer aux lois locales, provinciales, nationales ou internationales qui s'appliquent à Votre accès ou utilisation des Services, de l'Appli Banque Laurentienne ou du Site Web de la Banque Laurentienne.

58. LOI APPLICABLE

La présente Convention, Notre fourniture des Services et le respect de Vos obligations sont régis par les lois de la province ou du territoire canadiens où Votre Compte a été ouvert pour la première fois à la Banque Laurentienne ou, s'il y a plus d'un Compte, par celles du territoire de constitution de la Banque Laurentienne et par les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, à l'exclusion des Règles de droit international privé ou de conflits de lois qui mèneraient à l'application de toute autre loi.

59. RÉCEPTION D'UNE COPIE DE LA CONVENTION

Vous reconnaissez que la présente Convention n'exige pas la signature de la Banque Laurentienne. Vous convenez de conserver cette copie de la présente Convention dans Vos propres dossiers.

60. MODIFICATION DE LA CONVENTION

La Banque Laurentienne peut, à son entière discrétion, modifier les modalités de la présente Convention se rapportant à Votre utilisation future des Services de temps à autre pour quelque raison que ce soit, sans responsabilité envers Vous ou toute autre personne. La Banque Laurentienne peut donner un avis de modification de la présente Convention de trente (30) jours en Vous le faisant parvenir par la poste, à Votre dernière adresse connue, en affichant un avis dans les succursales de la Banque Laurentienne, par livraison personnelle, par l'intermédiaire de l'Appli Banque Laurentienne ou du Site Web de la Banque Laurentienne, en communiquant avec Vous sur Votre Appareil mobile ou par tout autre moyen que la Banque Laurentienne, agissant raisonnablement, considère comme étant approprié afin de porter la modification à Votre attention. Il Vous incombe de vérifier régulièrement les modalités de la présente Convention.

Si Vous utilisez ces Services ou la Carte de GA après la date de prise d'effet d'une modification de la présente Convention, cela signifiera de façon concluante que Vous acceptez la modification et que Vous adoptez la version la plus récente de la Convention et êtes lié par celle-ci. Vous ne devez pas changer, compléter ou modifier la présente Convention de quelque façon que ce soit.

61. AUTRES CONVENTIONS – PORTÉE DE LA CONVENTION

La présente Convention complète toute convention précédente régissant l'utilisation de la Carte de GA et du Code de sécurité, mais elle ne remplace pas une convention ou une disposition d'une convention relative à un prêt, à une facilité de crédit, à un produit, à un autre service ou à l'exploitation d'un Compte, ni toute autre convention entre Vous et la Banque Laurentienne, à l'exception des conventions régissant l'utilisation des Services. La présente Convention s'applique à tout Compte précisé dans les présentes de même qu'à tout autre compte que Vous avez désigné de temps à autre en vue d'une utilisation avec la Carte de GA, l'Appli Banque Laurentienne ou les Services *BLCDirect*.

Outre la présente Convention, les modalités de la Convention relative au compte conclue entre la Banque Laurentienne et Vous s'appliqueront aux Services et aux Opérations effectuées aux termes de la présente Convention, sauf disposition contraire expresse de celle-ci. En cas de conflit entre les modalités de la Convention relative au compte ou de toute autre convention conclue entre la Banque Laurentienne et Vous et les modalités de la présente Convention dans la mesure où elles se rapportent aux Services décrits dans les présentes, alors les modalités de la présente Convention auront préséance et s'appliqueront à l'égard des Services. Aucune déclaration n'est faite et aucune garantie n'est donnée par la Banque Laurentienne à Votre intention à l'égard des Services, à l'exception des déclarations, des garanties et des obligations de la Banque Laurentienne expressément prévues dans les présentes. Aucun conseil prodigué, aucune information donnée ni aucune déclaration faite par la Banque Laurentienne, Central 1 ou leurs fournisseurs de services, mandataires ou représentants respectifs, verbalement ou par écrit, n'aura pour effet de créer de déclaration, de garantie ou de condition ni de modifier la présente Convention, y compris les exclusions de responsabilité, les limites de responsabilité ou les dispositions de libération et d'indemnisation ci-dessus, et Vous ne pouvez pas Vous fier à un tel conseil ou à une telle information.

62. AVIS

À moins d'avis contraire énoncé dans la présente Convention, tout avis devant ou pouvant être donné à la Banque Laurentienne en lien avec la présente Convention doit être fait par écrit et doit être adressé et transmis à la Banque Laurentienne à : Requête clients Banque Laurentienne – 1360, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 600, Montréal (Québec) H3G 0E5. Sans limiter la portée de l'article 28, tout avis devant ou pouvant Vous être donné en lien avec la présente Convention peut Vous être donné en faisant parvenir un avis écrit à Vos Coordonnées ou, sauf s'il s'agit de renseignements financiers confidentiels propres à Vous, en affichant un avis dans les succursales de la Banque Laurentienne, sur le Site Web de la Banque Laurentienne ou sur l'application bancaire ou en communiquant avec Vous sur Votre Appareil mobile ou par tout autre moyen que Nous, agissant raisonnablement, considérerons comme étant approprié pour porter l'avis à Votre attention. Vous êtes réputé avoir reçu un avis envoyé par la Banque Laurentienne à Vos Coordonnées, selon la première éventualité, à l'heure et à la date où Vous recevez réellement l'avis ou 24 heures après que Nous l'avons envoyé s'il est envoyé par courriel, par message texte ou par télécopieur, ou cinq (5) jours après s'il est envoyé par la poste. Les avis publiés sur le Site Web de la Banque Laurentienne sont réputés publiés le jour où ils sont publiés pour la première fois.

La présente Convention régit l'utilisation du Site Web de la Banque Laurentienne. Veuillez la lire attentivement avant d'accéder au site. Le contenu du Site Web de la Banque Laurentienne est fourni à titre indicatif seulement, à moins d'indication contraire, et ne constitue pas une offre d'achat ou de vente de produits ou de services de Groupe BLC. Cette information ne constitue pas des conseils de placements ou des conseils financiers, comptables, juridiques ou fiscaux destinés à une personne en particulier et ne devrait pas être utilisée à de telles fins.

Les renseignements et les documents fournis sur le Site Web de la Banque Laurentienne sont, à Notre connaissance, exacts au moment où ils sont affichés. Cependant, malgré ses efforts en ce sens, Groupe BLC ne peut garantir qu'ils sont exacts ou complets ou qu'ils le seront en tout temps. De plus, des problèmes de logiciels ou de transmission par Internet pourraient générer des copies inexactes ou incomplètes des renseignements et des documents pouvant être téléchargés et affichés.

Groupe BLC se réserve le droit de modifier les renseignements et les documents figurant sur le Site Web de la Banque Laurentienne sans préavis. Vous acceptez d'examiner régulièrement les renseignements et documents et Votre accès continu au Site Web de la Banque Laurentienne ou Votre utilisation continue de celui-ci signifiera que Vous acceptez ces modifications.

63. SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

La présente Convention peut être signée par voie électronique. L'utilisation des Services sera réputée être l'acceptation des présentes modalités à la date de la première utilisation, ou dans le cas d'une modification de la présente Convention, l'acceptation des modalités modifiées. Tous les documents portant Votre signature ou signature électronique, toutes les Opérations et demandes faites ou transmises par un système de télécommunications (p. ex. par téléphone, par télécopieur, par câble ou tout autre appareil électronique) auront le même effet juridique et Vous lieront à titre de document, d'Opération ou de demande portant Votre signature originale.

64. APPLICATION

La présente Convention entrera en vigueur et continuera de s'appliquer en faveur et à la charge de la Banque Laurentienne, de Vous et de Vos héritiers, exécuteurs, successeurs et ayants droit.

65. TIERS BÉNÉFICIAIRES

Bien que ce ne soit pas tous les tiers, certains Tiers (tels que Nos Tiers fournisseurs de services et le Bureau du surintendant des institutions financières) peuvent être considérés comme étant des bénéficiaires des droits, des recours ainsi que des modalités de la présente Convention et peuvent exercer ou appliquer ces droits, ces recours ainsi que ces modalités à Votre endroit.

66. LOI SUR LES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

Vous reconnaissez que la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et son règlement d'application s'appliquent à l'exploitation du Compte et que Nous adopterons, à l'occasion, des politiques et des procédures portant sur la communication d'information, la tenue de documents, l'identification des clients et les exigences de surveillance continue de cette loi. Vous convenez de respecter l'ensemble de ces lois et procédures et de Vous y conformer, et devez Vous assurer que chaque Utilisateur autorisé convient de respecter l'ensemble de ces lois et procédures et de s'y conformer.

67. DIVISIBILITÉ

La présente Convention sera appliquée dans la pleine mesure permise par la loi applicable. Si, pour quelque raison que ce soit, une disposition de la présente Convention est reconnue invalide ou non exécutoire dans quelque mesure que ce soit :

- a) la partie fautive de la disposition sera radiée et le reste de la disposition sera interprété ou reformulé dans la mesure raisonnablement requise pour la rendre valide, exécutoire et conforme à l'objet initial sous-tendant cette disposition; et
- b) cette invalidité ou ce caractère inexécutoire n'aura pas d'incidence sur toute autre disposition de la présente Convention.

68. ABSENCE DE RENONCIATION

Aucune renonciation de la part de la Banque Laurentienne à l'égard d'un manquement ou d'un défaut aux termes de la présente Convention ne sera réputée être une renonciation à un manquement ou à un défaut précédent ou subséquent. Nous pouvons, sans préavis, exiger le respect strict des modalités de la présente Convention, malgré toute tolérance antérieure accordée ou permise par la Banque Laurentienne.

69. MARQUES DE COMMERCE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

© Banque Laurentienne du Canada, 2021. Tous droits réservés.

Certains noms, logos, graphiques, icônes, dessins, mots, titres ou phrases utilisés sur le Site Web de la Banque Laurentienne, par l'intermédiaire des Services ou sur la présente application mobile, peuvent constituer des appellations commerciales, des marques de commerce ou de service dont la Banque Laurentienne est propriétaire, ou dont des tiers sont propriétaires et dont la Banque Laurentienne est un usager autorisé. L'utilisation des marques de commerce sur ce site, par l'intermédiaire des Services ou de cette application mobile, ne veut pas nécessairement dire qu'une licence de quelque nature a été octroyée ou qu'il existe une affiliation entre la BLC et le propriétaire de la marque. Les symboles ^{MD} et ^{MC} signifient respectivement « marque déposée » et « marque de commerce ».

Les marques de commerce sont distinguées les unes des autres et accompagnées, lors de leur première utilisation, des marques appropriées : ^{MD/MC}/* . Ces symboles renvoient à la description du propriétaire ou de l'utilisateur des marques : ^{MD} : marque déposée de la Banque Laurentienne du Canada. ^{MC} : marque de commerce de la Banque Laurentienne du Canada. * : Banque Laurentienne du Canada, usager autorisé de la marque.

^{MD} : Les marques suivantes sont des marques déposées de la Banque Laurentienne en vertu de la *Loi sur les marques de commerce* du Canada. Certaines de ces marques sont également la propriété de la Banque Laurentienne en vertu de la législation sur les marques de commerce et de la législation applicable dans les territoires étrangers :

ARBRE (DESSIN), BEL ÂGE, BLC, BLC*Direct* & DESSIN, BLC SERVICES FINANCIERS, BLC CONSEILS, BLC*Avantage*, BLC EXPRESS & DESSIN, DISTINCTION, EXPLORE, LE GESTIONNAIRE, MULTIFONCTIONS, OSCAR, OSCAR & DESSIN, BANQUE LAURENTIENNE & DESSIN, NATLINK, PAYMENT SKIPPER, LBC CAPITAL, TRUST ET BANQUE LAURENTIENNE, PLACEMENT EXCELLENCE, REER TACTIQUE, SERVICE À LA CARTE.

^{MC} : Les marques suivantes sont des marques de commerce de la BLC :

VOIR AU-DELÀ DES CHIFFRES, TRUST ET BANQUE LAURENTIENNE.

La marque déposée IRIS & DESSIN fut cédée à BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. le 31 décembre 2001.

70. MARQUES DE COMMERCE DE TIERS

Apple[®], Mac[®], QuickTime[®], iPad[®], iPod[®] et iPod touch[®] sont des marques déposées d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays.

Android[®] est une marque de commerce de Google LLC.

Interac^{MD} est une marque déposée d'Interac Corp. utilisée sous licence par la Banque Laurentienne du Canada en tant qu'utilisateur autorisé de la marque de commerce.

Le mot servant de marque et les logos Bluetooth[®] sont des marques déposées appartenant à Bluetooth SIG, Inc.

71. PROPRIÉTÉ DE L'INFORMATION

L'information contenue dans les pages de Notre Site, disponible par l'intermédiaire des Services ou sur l'Appli Banque Laurentienne est la propriété exclusive de la Banque Laurentienne et est pour Votre usage personnel seulement. Toute l'information de ce site, disponible par l'intermédiaire des Services ou sur l'application mobile, est protégée en vertu des lois canadiennes et étrangères sur les droits d'auteur. Cette information ne peut être reproduite, en tout ou en partie, sans le consentement écrit exprès de la Banque Laurentienne. L'usage public ou commercial, le téléchargement, la retransmission, la distribution ou la publication, la reproduction, l'entreposage ou l'enregistrement des données sur quelque support que ce soit ou la modification non autorisée des marques ou du contenu du présent site, disponible par l'intermédiaire des Services ou de l'application mobile sont interdits et peuvent constituer une violation desdites lois, notamment les lois sur les droits d'auteur ou les marques de commerce et peuvent exposer l'utilisateur à des poursuites judiciaires.

¹ Aux fins du code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés, un « aîné » désigne tout individu au Canada âgé de 60 ans ou plus qui effectue des opérations à des fins autres que commerciales.